



VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr  
☎ 01.48.92.44.44

# *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 16 Novembre 2016*

---

Le seize Novembre deux mille seize à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 08 Novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

## **Étaient présents :**

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, ATHÉA Bernard, DUPUY Gilles, LEROY Sylvie, NEUVILLE Christophe, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique.

## **Étaient représentés :**

|                        |  |
|------------------------|--|
| M. TISLER Frédéric     | mandat à M. BOIVIN Bernard (jusqu'au 7 <sup>ème</sup> dossier) |
| M. MÉLY Laurent,       | mandat à Mme DESPRES Catherine                                 |
| Mme FRANCISOT Amandine | mandat à Mme OSTERMEYER Sushma                                 |
| Mme SALIM Malika       | mandat à M. COELHO Vasco                                       |

**Étaient absents :** MM. ID ELOUALI Ali, CATOIRE Marion, GUINNERY Annick, BLOUIN VALENTIN Anne, GILLERY Ludovic.

**Secrétaire de séance :** Mme LEONCE Vanessa.

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| → Désignation du secrétaire de séance .....   | 4         |
| → Appel.....  | 4         |
| → Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2016 .....   | 4         |
| <b>SPORTS .....</b>   | <b>5</b>  |
| → 1. Répartition finale de la subvention municipale accordée aux clubs sportifs et aux sportifs de haut niveau pour l'année 2016 .....  | 5         |
| → 2. Approbation de la convention tripartite entre la ville, le collège Jules Valles et le conseil départemental sur l'occupation du gymnase intégré au collège Jules Vallès par les associations sportives (hors temps scolaire).....  | 6         |
| <b>ENFANCE / ENSEIGNEMENT – PETITE ENFANCE .....</b>  | <b>6</b>  |
| → 3. Approbation de l'avenant de prolongation de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT) à passer entre la Ville de Choisy le Roi, la Préfecture du Val de marne, la Direction académique des services de l'éducation nationale et la Direction de la Caisse d'Allocations familiales du Val de Marne ..... | 6         |
| <b>DÉVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS .....</b>   | <b>9</b>  |
| → 4. Actions d'éducation au développement durable à destination du public scolaire sur l'année 2016-2017 : approbation de la convention à passer avec l'association Nature et Société .....   | 9         |
| <b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>  | <b>11</b> |
| → 5. Modification du tableau des effectifs.....   | 11        |
| <b>COMMERCES – MARCHÉS.....</b>   | <b>11</b> |
| → 6. Dérogation au principe du repos dominical pour les commerces de Choisy-le-Roi  | 11        |
| → 7. Approbation de l'avenant numéro 2 à la convention de partenariat relative au versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Association de Valorisation des Entreprises et des Commerces Choisyens (AVECC) .....  | 12        |
| <b>TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE.....</b>  | <b>16</b> |
| → 8. Approbation de la convention à passer avec le STIF, relative à la réalisation des travaux liés au projet TRAM 9 sur le domaine routier et sur les domaines publics et privés communaux de Choisy-le-Roi .....  | 16        |
| → 9. Agrandissement des écoles maternelles Paul Langevin et Nelson Mandela – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la demande de permis de construire .....   | 20        |
| → 10. Approbation de la convention de gestion relative à l'entretien du chemin d'accès de la copropriété du sis 57 rue du Docteur Roux à Choisy le roi et de la parcelle de la ville de Choisy le roi à passer avec Valophis Habitat.....   | 20        |
| → 11. Vente du 80 avenue de Villeneuve Saint-Georges au SAF'94 et signature de la Convention de Portage Foncier afférente .....   | 21        |

|  |           |
|--|-----------|
| → 12. Signature de l'avenant 2 à la Convention d'Intervention Foncière avec l'EPFIF sur les périmètres de la ZAC des Hautes Bornes et de la ZAE des Cosmonautes – Veille .....   | 22        |
| <b>VIE INTERNATIONALE .....</b>  | <b>22</b> |
| → 13. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros aux villes de Sur, Cizre et Silopi du Kurdistan versée au Conseil démocratique kurde.....  | 22        |
| → 14. Attribution d'un fonds d'urgence de 2000 euros au Secours populaire français au profit des sinistrés d'Haïti (ouragan Matthew).....  | 24        |
| <b>CULTURE .....</b>   | <b>25</b> |
| → 15. Révision de la tarification des enseignements artistiques de la Tannerie à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 .....   | 25        |
| → 16. Approbation du règlement intérieur de la Tannerie et contrat de prêt d'instruments de musique .....  | 26        |
| <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>   | <b>26</b> |
| → 17. Rapport annuel d'activités 2015 du SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne).....   | 26        |
| → Relevé des décisions du Maire.....   | 27        |
| <b>VOEUX .....</b>   | <b>28</b> |
| → Vœu présenté par Monsieur le Maire, Didier Guillaume, soutenu par la majorité municipale, pour le maintien de la diffusion postale au domicile de chaque électeur des circulaires électorales et des bulletins de vote pour les élections présidentielles et législatives de 2017..... | 28        |
| → Vœu présenté par la Majorité au nom du groupe Europe Ecologie les Verts, le groupe des élus socialistes et républicains, le groupe Union pour une écologie solidaire et le groupe Front de gauche Républicain et Citoyen .....   | 30        |
| <b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>  | <b>34</b> |

**La séance est ouverte à 19h38 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.**

**M. le Maire** : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

**→ Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Madame LEONCE Vanessa.

*(Mme Vanessa LEONCE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

**→ Appel**

*(M. Christophe Richard procède à l'appel.)*

**→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2016**

**M. le Maire** : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de notre dernière séance, qui s'était tenue le 22 juin. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Vous avez également reçu l'ordre du jour auquel, conformément à la conférence des présidences de groupe et à ce qui avait été mentionné, nous rajoutons un vœu à celui qui y était déjà présent, concernant le soutien aux démocrates turcs. Il y aura aussi de questions orales posées par le MoDem en fin de séance. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ?

Je n'en vois pas, nous allons donc pouvoir aborder l'ordre du jour.

Permettez-moi, avant de décliner l'ensemble de la séance qui commence par la partie Sports, de vous faire part d'une information dont les présidents de groupe ont été informés par courrier et lors de la conférence des présidents. Dans notre assemblée, nous accueillons un nouveau groupe. J'ai en effet reçu un courrier demandant la création d'un groupe qui aura pour nom « Union pour une écologie solidaire ». Sa présidence sera tournante et elle sera assumée dans une première période par Monsieur Hafid Ennaoura.

Dans l'ensemble du courrier qu'ils m'ont adressé – je ne vais pas, évidemment, citer l'ensemble du courrier – j'ai noté quelques points et je me permets d'en citer quelques phrases : « Ce groupe se veut indépendant afin de disposer de la liberté de parole nécessaire et utile à la réflexion majoritaire et à l'enrichissement des débats. Il se veut également responsable et loyal vis-à-vis de son maire. »

Suite à la réception de ce courrier, étant donné qu'il répondait au règlement intérieur du Conseil Municipal, mentionnant les noms des membres du groupe et faisant part d'un certain nombre de demandes pour la création du groupe, cela a été présenté en conférence des présidents et ce groupe est donc constitué. Les modalités de représentation sont évidemment conformes au règlement intérieur du Conseil Municipal.

## SPORTS

### → 1. Répartition finale de la subvention municipale accordée aux clubs sportifs et aux sportifs de haut niveau pour l'année 2016

**M. le Maire** : Je vous propose après cette information de passer à l'ordre du jour de notre Conseil avec la première délibération sur la répartition finale de la subvention municipale accordée aux clubs sportifs et aux sportifs de haut niveau. Une commission a dû avoir lieu. Y a-t-il des observations sur l'ensemble de la commission, Madame la Présidente ?

**Mme Arnaud** : La commission s'est réunie le 3 novembre. Elle a examiné la répartition finale de la subvention municipale accordée aux clubs sportifs et aux sportifs de haut niveau pour l'année 2016. À l'unanimité, elle a adopté les propositions qui avaient été travaillées.

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes de prise de parole ou d'éléments complémentaires ? Madame Baron.

**Mme Baron** : Bonsoir. Pour le débat, nous étions tous d'accord, en effet, mais je pensais que la subvention était nominative pour chaque sportif de haut niveau.

**Madame Arnaud** : Elle l'est.

**Mme Baron** : Donc, lorsqu'il y a 1 500 euros pour cinq personnes...

**Madame Arnaud** : Non, pas pour cinq personnes, mais pour onze personnes.

**Mme Baron** : En tout, il y a 6 000 euros pour onze personnes et si l'on partage, cela fait 545 pour chacun. Par contre, lorsque j'ai vu les noms, j'ai vu 1 500 euros pour l'un, 1 500 euros pour deux, et 1 500 euros pour cinq personnes. Par conséquent, si vous pouviez m'expliquer...

**M. le Maire** : Monsieur Aoummis.

**M. Aoummis** : Très rapidement et de manière pédagogique, j'explique que cet argent est à destination de sportifs pour tout ce qui a trait à leur entraînement et à leurs stages. Cela entre donc dans une cagnotte globale qui est gérée par les clubs, même si les destinataires sont nommément désignés.

**M. le Maire** : Monsieur Aoummis, il me semble que Madame Truel, en équipe de France, a fait un bon résultat au dernier championnat du monde ?

**M. Aoummis** : Monsieur le Maire, je m'excuse de cette omission. En effet, un résultat qui vaut même son pesant d'or. Madame Aurélia Truel, qui est en équipe de France et qui fait partie des athlètes choisyens qui ont été aidés pour ces stages, est championne du monde de trail pour la troisième année consécutive.

**M. le Maire** : Je soumetts au vote cette première délibération.

*La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.*

→ **2. Approbation de la convention tripartite entre la ville, le collège Jules Vallès et le conseil départemental sur l'occupation du gymnase intégré au collège Jules Vallès par les associations sportives (hors temps scolaire).**

**M. le Maire** : Cette deuxième délibération concerne l'approbation de la convention tripartite entre la Ville, le collège Jules Vallès et le Département. Vous savez qu'avec la rénovation et la reconstruction du collège Vallès il y a la mise en place de plusieurs équipements sportifs, au même titre que nous l'avions fait sur le collège Matisse. Il y a donc une convention passée entre les trois entités pour pouvoir occuper cet équipement en dehors des périodes et des journées scolaires. Il n'y a pas de remarques de ce point de vue ?

**Madame Arnaud** : Non, la commission a approuvé cette proposition à l'unanimité. Cette convention devait d'abord être validée par le Conseil Départemental, ce qui a été fait. Ce soir c'est donc à notre tour de la valider.

**M. le Maire** : Merci. S'il n'y a pas de remarques, je sou mets cette délibération au vote.

*La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.*

## **ENFANCE / ENSEIGNEMENT – PETITE ENFANCE**

→ **3. Approbation de l'avenant de prolongation de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial (PEDT) à passer entre la Ville de Choisy le Roi, la Préfecture du Val de marne, la Direction académique des services de l'éducation nationale et la Direction de la Caisse d'Allocations familiales du Val de Marne**

**M. le Maire** : Il me semble qu'il n'y a pas eu de commission puisqu'il n'y avait que cette question à l'ordre du jour. Cela me fait penser qu'il peut y avoir des réunions de commissions en dehors des ordres du jour des conseils municipaux, notamment sur un certain nombre de sujets qui peuvent être mis en débat tout au long de l'année. Je trouve qu'il est important que les commissions puissent se retrouver régulièrement pour présenter ou débattre de ces sujets.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ?

**Mme Baron** : Dans cette délibération il s'agit d'approuver un avenant de prolongation d'une année de la convention relative au PEDT, projet éducatif territorial.

Il n'y a aucune proposition nouvelle hormis le changement des jours de NAP. Un projet éducatif territorial ne doit pas être uniquement un prolongement du service public conditionné à un fonds de soutien de 50 euros par enfant mais un engagement sur de réelles perspectives d'avenir et sur des objectifs à atteindre.

C'est pour ces raisons que nous allons nous abstenir sur ce PEDT en l'état actuel. Par ailleurs, je souhaite profiter de cet ordre du jour pour soulever de problèmes relatifs aux activités scolaires et périscolaires rencontrées par le corps enseignant.

Je m'adresserai à Mme Juhel si vous le permettez. Le premier problème est que la Municipalité retire les ATSEM à des écoles maternelles, à délais réguliers et pendant le temps scolaire, pour suivre des formations aux nouvelles activités périscolaires, les NAP. Est-il logique de retirer des écoles, pendant le temps Éducation nationale, du personnel d'encadrement pour les former aux activités périscolaires, car il s'ensuit de gros problèmes

d'organisation et de sécurité dans les écoles, surtout dans une période pendant laquelle le plan Vigipirate demande toujours plus de précaution et de vigilance.

Le deuxième problème est un problème de crédits dans les écoles. Quand il faut se doter d'outils éducatifs, les professeurs rencontrent des problèmes car leurs commandes de matériel pour les écoles n'arrivent souvent que partiellement pour les deux tiers – cela concerne surtout le matériel acheté dans les catalogues Nathan et autres – et ils n'ont en retour aucune information. La question qui est posée est : pouvons-nous savoir ce qui se passe et si les sommes allouées resteront acquises aux classes même en cas de nouveau budget ? Je pense que j'avais posé la même question il y a une année ou deux, sachant que les professeurs achètent de leur poche les outils qui leur manquent.

**M. le Maire** : Mme Baron, heureusement que vous êtes là pour poser des questions de fond qui demandent des réponses essentielles. Concernant l'explication de la notice, je vous en remercie mais tout le monde avait bien compris que c'était un additif. C'est une chose courante. Concernant vos deux questions, je vais me permettre de répondre à la première et je laisserai Françoise Juhel répondre à la deuxième.

Votre question fait certainement suite à la rencontre que j'ai faite, avec la direction générale et Françoise Juhel, de l'ensemble des directeurs de la commune. Vous n'êtes pas sans savoir que les ATSEM sont déployés dans les écoles maternelles. Notre démarche de mise en place des nouvelles activités pédagogiques, qui est reconnue par tout le monde sur le principe même du projet de développement que nous voulons pour l'enfant dans cette Ville, fait que nous avons besoin d'avoir des équipes formées, à la fois à travers le personnel de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi des ATSEM au regard de l'exigence que nous pouvons avoir vis-à-vis de ce personnel.

Cela me permet de dire qu'il est important que nous puissions avoir un plan de formation efficace, pertinent et permettant à l'ensemble des agents de la collectivité d'en bénéficier. Je ne peux que me satisfaire d'avoir à mettre en place ce type de plan de formation. Dans ce cadre, il est important qu'ait lieu un travail de coordination entre les coordinateurs des NAP, les animateurs et les ATSEM. Rien de plus normal qu'ils puissent avoir au moins – je le précise – une demi-journée par mois de travail en commun, puisque c'est de cela que nous parlons. Je pense qu'il est important de leur permettre de vivre ce temps de formation.

Je tiens aussi à vous demander, et regardez bien dans les villes alentour, quel est dans notre ville le nombre d'ATSEM dans les grandes sections ? Le savez-vous, Madame Baron ? Nous sommes une des rares villes à avoir du personnel ATSEM dans les grandes sections. Par conséquent, oser dire que cela met en péril la sécurité de l'école et comparer cela avec la situation du plan Vigipirate, c'est aller un peu loin. Je pense que nous pouvons être fiers du travail qui est fait dans cette ville pour les NAP et pour la formation du personnel.

Françoise, sur la question, amusante aussi, du matériel soi-disant manquant dans les écoles, je pense que tu pourras parler également de l'Éducation nationale en passant.

**Mme Juhel** : Sur le projet éducatif existant que nous prolongeons pour le moment parce que c'est ce qui nous donne le temps d'élaborer le prochain projet, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'un projet ne doit pas être fixe et doit pouvoir évoluer, et nous avons commencé à travailler dessus. Pour le moment nous avons un projet qui ne concernait que les écoles maternelles et élémentaires. Nous comptons l'élargir à la petite enfance, voire progressivement à la jeunesse au-delà des écoles. Cela demande donc du travail. Vous y serez tous associés et pour le moment nous prolongeons l'existant de manière à pouvoir recevoir les subventions de l'État.

En ce qui concerne la formation des ATSEM, ce n'est même pas une demi-journée mais deux heures par mois et, de plus, Monsieur le Maire ne vous a pas précisé qu'il avait dit aux directeurs d'école que si ce n'était pas toutes les ATSEM en même temps, cela allait du moment qu'elles avaient ces deux heures. Vous ne parlez pas de tous les enseignants qui sont en formation et ne sont pas remplacés, cela n'a pas l'air de vous gêner. Que des enseignants ne soient pas remplacés est pourtant plus grave que l'absence des ATSEM pendant deux heures – je précise qu'il s'agit de deux heures de sieste pendant lesquelles il y a deux enseignants dans les dortoirs. De plus les ATSEM sont dans l'école et s'il y avait tout d'un coup une catastrophe, bien évidemment elles se déplaceraient de la salle dans laquelle elles sont en formation pour venir secourir les enseignants qui seraient en détresse. Par conséquent, nous ne menaçons pas la sécurité dans les écoles.

Quant aux besoins en matériels, il est vrai que la dotation par élève n'a pas bougé depuis un certain nombre d'années. La raison en est que le service Enfance constate que les stocks de fournitures dans les écoles sont importants. Il y a des quantités importantes de cahiers, de papiers, il n'y a pas de manque. Il y a une dotation pour les manuels scolaires et une dotation pour les fournitures. Il y a quelques problèmes parce que certains enseignants, au lieu de prendre des manuels scolaires, veulent des fichiers qui se jettent en fin d'année. Les éditeurs scolaires trouvent que si l'on jette le manuel scolaire à la fin de l'année plutôt que de l'avoir pour quatre ans, c'est plus rentable. Est-ce plus pédagogique, plus utile ? C'est vrai que ces fichiers, très coûteux, ne sont ni dans le budget fournitures, ni dans le budget manuels et que certaines écoles, parce que ce n'est pas non plus dans le catalogue des fournitures des marchés de la Ville, demandent aux coopératives d'acheter ces fichiers jetables. Nous avons un budget de trois photocopies par jour et par élève, ce qui montre déjà une certaine tolérance pour le jetable. C'est quand même énorme de dire que cela ne suffit pas !

C'est vrai que cela fait huit ans que nous n'avons pas augmenté la dotation par élève parce que nous n'avons pas pensé que c'était indispensable. Nous sommes prêts à regarder, à examiner cette question s'il s'avérait que cela devenait un problème. C'est ce que nous avons dit aux représentants des parents d'élèves et aux directeurs d'école. Nous faisons tous attention à nos dépenses. Faut-il aller beaucoup plus loin que trois photocopies par élève ? Nous examinons sérieusement les demandes et les budgets par élève. Je crois qu'il faut faire attention. Nous sommes très attentifs aux besoins des enfants, aux demandes des enfants.

Je pense que nous ne sommes pas fermés et beaucoup de choses ont été demandées par les directeurs d'écoles, que nous sommes en train d'étudier. Ils nous ont notamment demandé de regarder les problèmes de tarification de l'accueil du soir parce qu'ils en ont un peu assez de garder des enfants tous les soirs lorsque les parents ne viennent pas les chercher à l'heure. Nous faisons actuellement une étude pour proposer une tarification de l'étude du soir qui ne soit pas uniquement le forfait ou rien, de manière à ce qu'à la fois les parents puissent avoir une solution, s'ils ont un besoin inattendu, qui ne soit pas de payer tout le mois et que les directeurs ne soient pas non plus les gardiens de tous les enfants de parents en retard.

En même temps, mon rôle est d'écouter vos questions et d'y répondre.

**M. le Maire :** Merci, Françoise. Notre rôle est d'écouter et de répondre aux questions mais je pense que nous devons aussi être dans une vigilance d'ordre du jour, Madame Baron, parce que sinon nous pouvons avoir sur chaque sujet des questions qui vont au-delà de la démarche de la délibération proposée au vote et à la discussion. Il faut aussi, en tant que présidente de groupe, que vous puissiez soit interpeller lors de la conférence des présidents de groupe, soit nous poser un certain nombre de questions auxquelles nous pouvons vous



répondre par écrit et l'administration vous donner des éléments de réponse. Sinon nous allons passer toute la nuit en Conseil Municipal.

Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Je vais faire beaucoup plus court que Madame Juhel. Je voudrais dire juste un mot sur les NAP. Différents candidats à la présidentielle parlent de les supprimer et très sincèrement, il est temps que nous en finissions avec cela. J'espère vraiment que ce sera supprimé. Cela fera des ressources pour la Ville, pour se concentrer sur des fondamentaux éducatifs que l'on a trop tendance à laisser tomber. Nous n'allons pas refaire tout le débat mais j'ai le droit d'exprimer le souhait qu'enfin on en finisse avec cela, et je pourrais y ajouter la réforme de collèges, ce qui est encore autre chose.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'autre intervention ? Monsieur Hervy.

**M. Hervy** : Nous allons digresser pour digresser, Monsieur Panetta. Je crois que les différents candidats aux présidentielles proposent même de supprimer des postes de fonctionnaires dans l'Éducation nationale.

**M. Panetta** : Je vais vous surprendre : je suis contre.

**M. le Maire** : Comme le dit avec justesse Monsieur Briennon qui m'interpelle hors micro, sommes-nous en Conseil Municipal ou non ? Réponse : oui. Nous allons mettre aux voix cette délibération après ces interventions très pertinentes.

*La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).*

## DÉVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS

### → 4. Actions d'éducation au développement durable à destination du public scolaire sur l'année 2016-2017 : approbation de la convention à passer avec l'association Nature et Société

**M. le Maire** : Nous passons à une question que nous voyons chaque année et qui nous fait très plaisir, la question liée au développement durable. Il s'agit du travail que nous faisons à destination du public scolaire avec l'association Nature et Société. Cette délibération a pour objet d'approuver la convention que nous avons à passer avec eux. Cela a été vu en commission. Madame Brahimi, peut-être, une petite explication ?

**Mme Brahimi** : Juste une explication, parce que cela n'a pas posé de problème en commission. Avec cette délibération, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de l'action 105 de l'agenda 21, qui porte sur la sensibilisation des jeunes Choisyens aux questions liées au développement durable et à l'environnement. Depuis plusieurs années, nous avons un partenariat avec l'association Nature et Société, qui mène une action sur toute la durée de l'année scolaire auprès de sept classes d'écoles élémentaires choisyennes. Chaque année le fruit de ce travail est restitué dans le cadre d'une exposition au cours de la Semaine du développement durable ce qui fait que ce travail est mis aussi à la disposition de l'ensemble des publics scolaires de la ville qui peuvent le visiter et en apprécier la qualité. Les thématiques abordées sont toutes celles du développement durable, que ce soit l'eau, l'air, l'énergie, sachant que le cœur de ces actions de sensibilisation est la question des déchets. Nous vous proposons donc de renouveler cette opération pour l'année 2016-2017. Je sais que le bilan des actions menées pour les années 2015-2016 a été transmis à tous les

présidents de groupe et le montant du budget pour cette année, qui n'évolue pas d'année en année est de 14 960 euros.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ou d'explications ?  
Madame Baron.

**Mme Baron** : Monsieur le Maire, je crois que vous allez nous demander de nous taire à chaque fois ? Nous sommes dans un Conseil Municipal où il peut y avoir des Choisyens qui viennent nous écouter et qui nous ont interpellés déjà dans la rue pour tel ou tel problème. Là, nous parlons de nature et société. Il s'agit d'animations pour les enfants, c'est très bien et nous allons voter pour mais nous pouvons dire aussi que la nature et la société, c'est l'affaire de tous. Dernièrement, nous avons eu les inondations et il n'y a pas d'autre délibération pour vous parler des problèmes que rencontrent les Choisyens. Par rapport aux crues qu'il y a eues, des égouts dégorgeaient complètement aux Gondoles. Je trouve qu'il est bon de parler de ces problèmes au Conseil Municipal, sinon, où allons-nous le faire ? Nature et société, c'est aussi pour les enfants l'approche de la nature. Nous voyons qu'il y a aussi des associations qui se trouvent bloquées au niveau subventions et qui s'occupent aussi de la nature, comme le Rucher par exemple. Tout le monde est touché à ce niveau. J'aimerais donc en parler au Conseil Municipal, sinon, nous disons oui partout et nous partons.

**Monsieur le Maire** : Il me semble, Madame Baron, que je ne vous ai jamais permis de vous taire ou autorisée à ne pas prendre la parole. Je le fais exprès, vous avez vu que c'était une double négation à chaque fois. Je dis simplement qu'il y a un ordre du jour, que cet ordre du jour est examiné en conférence des présidents, qu'il y a la possibilité de poser des questions, ce que fait d'ailleurs régulièrement le MoDem en posant une deux questions qui sont d'envergure municipale et qui correspondent à des problématiques identifiées. Dans ce cas, bien évidemment, les élus concernés dans ces domaines y répondent. Mais si à chaque fois que nous avons un sujet, vous en profitez pour parler de telle ou telle chose, cela paraît compliqué. Ou alors, en conférence des présidents, vous dites que vous voulez poser une question sur tel, tel ou tel sujet et je vous dirai : non, vous n'avez droit qu'à trois questions, puisque c'est le règlement. Je vous renvoie au règlement puisque vous êtes une femme de rigueur qui, je l'espère, respectez la démocratie et les choix. Nous avons un règlement, ici au Conseil Municipal et il faut le respecter, eu égard aussi à l'ensemble des élus et aux personnes présentes dans l'assistance.

Il me semble que nous devons vous préciser aussi que Nature et Société est le nom d'une association et non le principe d'un travail sur la nature et la société. Je vous le précise parce que vous avez peut-être mal lu la délibération qui nous préoccupe aujourd'hui. C'est le travail que nous menons avec cette association, qui est présente avec nous, qui nous accompagne de longue date et qui fait un travail remarquable. Je vous invite d'ailleurs, comme chaque année, à la Semaine du développement durable où est présentée une exposition de tout le travail éducatif et pédagogique qu'ils font avec les équipes enseignantes et les enfants de la ville.

Pour les autres questions, je pense d'une part que si l'on veut tomber dans des éléments techniques liés à la situation de la crue et aux problèmes qu'ont les riverains, ces derniers peuvent interpeller directement les élus concernés et à l'hôtel de ville nous sommes aptes à leur répondre. Bien évidemment, si des questions de cet ordre arrivent le soir même du Conseil Municipal et demandent des réponses techniques, ils ne les auront pas. Cela ne sert donc à rien de leur faire croire que vous allez être leur porte-parole pour leur apporter des réponses, Madame Baron.

Je sou mets aux voix cette délibération, sauf s'il y a des demandes d'interventions.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

## RESSOURCES HUMAINES

### → 5. Modification du tableau des effectifs

**M. le Maire** : Nous passons donc à la modification du tableau des effectifs concernant les ressources humaines. Il s'agit d'un tableau de modification pour huit postes. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, nous passons donc au vote.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## COMMERCES – MARCHÉS

### → 6. Dérogation au principe du repos dominical pour les commerces de Choisy-le-Roi

**M. le Maire** : Il y a eu une commission concernant la dérogation au principe du repos dominical liée à la loi Macron. Hafid Ennaoura, il est peut-être utile de présenter cette délibération.

**M. Ennaoura** : Je ne sais pas si je vais présenter toute la note puisqu'elle a été présentée en commission. Lors de cette commission Commerce et Développement économique, Marchés qui s'est tenue le 10 novembre, deux sujets ont été évoqués, bien évidemment la dérogation au principe du repos dominical, qui n'a pas suscité de remarque particulière ni de questions. Pour rappel, cinq commerces ont demandé une ouverture le dimanche, notamment au mois de décembre.

**M. le Maire** : Si vous le permettez, Monsieur Ennaoura, nous allons soumettre cette délibération à d'éventuelles remarques et au vote, et nous passerons ensuite à la suivante. Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Je suis désolé de n'avoir pu être présent à cette commission. Néanmoins, je viens d'entendre Monsieur Ennaoura nous parler de cinq commerces qui ont répondu à la consultation. Dans la notice il est fait mention de deux commerces et c'était l'une des questions que je voulais poser. En effet, je trouve que c'est extrêmement peu, voire pas représentatif de l'ensemble des commerces choisyens et je voulais par conséquent avoir un peu plus de précision sur le panel des commerces qui avaient été consultés et sur le nombre de réponses effectives sur ce sujet.

**M. Ennaoura** : Monsieur Briennon, c'est dommage que vous n'ayez pas été présent lors de la Commission. Vous êtes arrivé un peu tard et nous aurions pu vous répondre précisément. Sachez qu'il y a eu une consultation de l'ensemble des commerces au mois de juin dernier et, comme je vous l'ai dit, cinq commerces se sont exprimés sur ce sujet et ont souhaité disposer de cinq dimanches. C'est la seule réponse que je peux vous donner sur ce point.

**M. le Maire** : Monsieur Ennaoura, ce sont deux commerces qui ont répondu, deux grandes surfaces – Casino et Intermarché –, pour cinq dimanches, les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre. En ce qui concerne la présence ou non des élus aux commissions, je tiens déjà à les remercier lorsqu'ils peuvent être présents. Nous avons en effet beaucoup d'élus qui ont des activités professionnelles et nous n'allons pas nous en plaindre, lorsque l'on peut avoir la chance d'avoir un travail. Il est toujours difficile de participer aux commissions, par

conséquent je remercie beaucoup ceux qui peuvent se dégager le faire. Cela me fait penser que nous devons toujours agir collectivement pour avoir réellement un statut de l'élu dans ce pays, ce qui permettrait d'avoir plus de possibilités de participer à la vie citoyenne et démocratique.

Je sou mets au vote cette délibération.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 7. Approbation de l'avenant numéro 2 à la convention de partenariat relative au versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Association de Valorisation des Entreprises et des Commerces Choisyens (AVECC)**

**M. le Maire** : Monsieur Ennaoura, pour la deuxième délibération.

**M. Ennaoura** : Cette délibération concerne l'approbation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'AVECC. Je rappelle que cet avenant intervient pour la troisième année. C'est donc la dernière année que nous votons cette subvention. L'année prochaine il sera question d'ouvrir des négociations pour une nouvelle convention. Concernant l'approbation de cet avenant, nous n'avons pas eu de remarque particulière de la commission. En revanche, nous avons eu une demande de prise de parole, non pas dans la commission mais au Conseil Municipal, de Mme Baron. Nous lui avons indiqué qu'il était préférable que la question soit soumise à la commission afin de préparer une réponse étayée. C'était, je crois, le sens et le but de la présence à la Commission, Madame Baron, de pouvoir vous exprimer librement. Vous n'avez pas souhaité vous exprimer, préférant présenter votre question au Conseil Municipal.

**M. le Maire** : Y a-t-il des réactions concernant cette délibération ? Madame Baron.

**Mme Baron** : Monsieur Ennaoura m'a tendu la perche mais je vais me modérer parce que j'ai d'autres questions plus importantes. Celle-ci était assez légère, donc je ne la poserai pas au Conseil Municipal. Je dirai simplement qu'une autre personne a parlé d'un manque de mixité des commerces dans la ville.

**M. le Maire** : Un manque de mixité ? Dites-moi ce que vous entendez par mixité.

**Mme Baron** : Il commence à y avoir toujours le même genre de commerces. Mais ce n'est pas moi qui avais posé la question.

**M. le Maire** : Il y a trop de boulangeries, trop de pharmacie ? Je ne comprends pas la question.

**Mme Baron** : Il y a trop de commerces du genre McDonald et pas de fromager, etc.

**M. le Maire** : D'accord. Nous avons un très bon fromager rue Victor Hugo, je vous invite à y aller, chez le caviste. Monsieur Ennaoura, peut-être pouvez-vous intervenir sur la grande diversité et l'étude qui a été faite par la chambre de commerce et d'industrie sur la ville. Il est peut-être important de dire des petites choses à ce sujet.

**M. Ennaoura** : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Maire, de noter le procédé, que je ne trouve pas très noble, de parler au nom de quelqu'un d'autre et d'évoquer ce sujet alors que j'ai répondu, et vous étiez là. Si cette personne souhaite l'évoquer, elle est libre de le faire.

Je me suis exprimé sur la mixité. Nous avons au centre-ville un développement commercial. J'ai dit qu'il n'y avait pas une forme quelconque de communautarisme. Il y a au centre-ville un développement libre, notamment sur l'esplanade Jean-Jaurès. Nous avons un partenariat avec différents acteurs privés pour, justement, diversifier, et cela ne date pas d'aujourd'hui. C'est quelque chose qui est ancien, qui est en route. Dans ce mandat la municipalité a souhaité continuer cette démarche et nous le faisons. Nous avons ici même présenté l'installation d'un cabinet dentaire. Nous avons également, de l'autre côté de l'avenue Jean-Jaurès en direction de Rouget de Lisle, un partenariat que nous construisons aujourd'hui avec plusieurs enseignes variées, qualitatives. Vous évoquez peut-être le Feed Burger sur l'esplanade Jean-Jaurès. Il s'agit de plusieurs fondateurs qui se sont investis énormément et qualitativement à cet endroit et je tiens à dire que je me félicite de cette installation.

Le commerce est quelque chose de très difficile. Nous avons eu l'année dernière le retour concernant une étude de la CCI. Vous auriez pu y participer et voir la nature économique de notre centre-ville. La Municipalité travaille et accompagne différentes personnes qui vont s'installer sur Choisy, notamment au centre-ville et je suis fier du développement qui est enclenché aujourd'hui.

**M. le Maire** : Pour compléter ce qu'a dit M. Ennaoura, il y a actuellement à peu près 250 commerces sur la commune, ce qui nous place quasiment, dans les villes du Val-de-Marne, en 8<sup>ème</sup> ou 10<sup>ème</sup> position pour le nombre de commerçants et la vitalité de la ville. On peut être parfois dans des représentations mais il faut prendre de la hauteur et regarder la réalité du tissu économique de la commune. Monsieur Panetta, vous avez demandé la parole.

**M. Panetta** : Je suis désolé parce que sur cette délibération il y a un problème technique dont je n'ai pu vous faire part avant, qui empêche de voter la subvention ce soir. Je m'explique. Lorsque la charte avait été signée entre la chambre de commerce, l'association AVEEC et la Ville, je faisais partie de cette association et j'étais présent lors de la lecture de cette charte. Il y était mentionné que pour que la Ville puisse donner une subvention il fallait qu'il n'y ait qu'une seule association de commerçants sur Choisy le Roi. Or une deuxième association de commerçants a vu le jour sur la ville – ils sont d'ailleurs en photo sur Choisy Info – et cela pose problème techniquement.

Deuxièmement, il était aussi question du fait que les gens devaient tous être réellement commerçants. Or actuellement, le président n'est plus commerçant.

Troisièmement, autant je ne trouvais pas normal, lors de la dernière discussion sur la charte que vous vouliez faire voter, que l'on puisse couper les vivres à une association sous prétexte que le président ne changeait pas chaque année, autant une association dont le président est inamovible depuis 10 ou 12 ans pose problème. Nous ne sommes plus du tout dans les clous en ce qui concerne l'association.

Quatrièmement – je suis désolé, je ne peux pas citer mes sources parce qu'on m'a demandé de les taire – une association est tenue de dépenser l'argent qui lui est alloué, soit par les adhérents soit en subventions, en réalisant les objets prévus par ses statuts. Or cette association thésaurise et pour le moment n'a donc pas besoin d'argent.

Si vous tenez à voter cette délibération ce soir, je m'abstiendrai mais je ferai ressortir la charte qui mentionne tout cela et je ferai un recours. Il est donc plus sage de reporter ce vote au mois prochain. Ce point était spécifié : pour qu'une association puisse bénéficier de la subvention, il était entendu – c'était lié à une question d'efficacité et d'unité – qu'il ne pouvait pas y avoir plus d'une association de commerçants sur Choisy le Roi.

Cela ne me gêne pas qu'il y ait plusieurs associations de commerçants mais il faut alors revoir le fonctionnement dans ce domaine. Des commerçants de la rue Anatole France ont voulu faire une brocante et il leur a été dit qu'ils ne pouvaient pas parce que cela devait passer par AVEEC. C'était en effet le but de cette charte.

Si je pose ces questions c'est pour enfin approfondir et mettre à plat les choses et il serait sage que nous reportions au mois prochain le vote de cette délibération. Je voterai cette subvention avec plaisir après avoir eu une réponse à toutes ces questions, pour que des commerçants ou des citoyens de Choisy-le-Roi ne soient pas bridés du fait de cette charte dans leur volonté de monter une association de commerçants et de pouvoir demander une subvention, ou même d'organiser des activités de type brocante dans leur quartier.

À l'époque, l'ancien adjoint qui avait rédigé cela était Monsieur Sanchez, que je salue là où il est et qui était excellent dans ce domaine. Je m'en souviens parfaitement parce que cela avait fait débat.

**M. le Maire** : Merci de ces explications. Hafid Ennaoura.

**M. Ennaoura** : J'aimerais répondre à Monsieur Panetta que la convention qui nous lie avec l'association AVEEC a été signée à différentes reprises et nous arrivons à la troisième année. Nous pouvons rediscuter l'année prochaine de cette question que vous évoquez, suite à la création de cette nouvelle association. En ce qui concerne la brocante, il est vrai que nous avons une convention avec cette association qui précise bien qu'elle est en charge de ces brocantes. Nous, Ville, nous faisons en sorte de respecter les conventions que nous signons avec les associations.

Il y a un partenariat avec cette association. Je me satisfais de ce partenariat. J'ai eu de très bons rapports avec le président de cette association, Monsieur S. Les choses peuvent se discuter, nous discutons sur la question de la signalétique, sur la question des dépenses et je crois que nous avons un bon dialogue avec cette association. Je souhaite qu'ils continuent. Vous avez employé le terme d'inamovible. Je ne fais pas partie de cette association, tout ce que je peux dire, c'est que j'ai assisté à une assemblée générale et il y avait un appel à candidature. Vous savez très bien que dans les associations, ce n'est pas toujours très simple pour les adhérents de se porter candidat à une fonction de président.

Sur l'aspect que vous avez évoqué concernant la nécessité que la personne soit commerçante, il faut savoir qu'en 2004, pour bénéficier à l'époque de la subvention du groupe Altea Cogedim pour l'installation de Thiais village, il était nécessaire que nous ayons une association. Il avait donc été demandé par mon collègue du précédent mandat que Monsieur S. s'engage dans ce travail et dans la création de cette association. Je crois savoir que vous avez été membre de cette association. Je ne suis pas contre l'idée, bien évidemment, de reporter cette délibération, mais j'aimerais juste dire qu'aujourd'hui le travail est entamé et continue avec cette association, dont je suis satisfait. Je crois qu'il ne faut pas mélanger les reproches que l'on peut avoir à faire.

**M. Panetta** : Monsieur Ennaoura, j'ai bien compris ce que vous dites. Je ne juge pas le travail de l'association AVEEC, ce sont les commerçants, entre eux, qui doivent en juger, quoique comme élu, versant une subvention, je peux néanmoins m'interroger.

Par contre lorsque vous dites que c'est la dernière année où elle est versée, oui, les autres années il n'y avait rien à dire. Par contre, pour cette année, il y a une nouvelle association qui, du point de vue de la charte que nous avons signée, n'aurait pas dû voir le jour.

Cela ne veut pas dire qu'*in fine* nous ne voterons pas la subvention mais une signature est engageante et ce point est écrit.

Le fait de reporter cette délibération au mois prochain nous permet de nous mettre autour de la table au sujet de cette charte. Je ne préjuge de rien et je voterai peut-être la subvention à AVEEC le mois prochain mais cela veut dire que nous devons délivrer un message aux personnes qui actuellement veulent demander une subvention, se constituer en association de commerçants – parce qu’il y en a en cours de constitution. Il faut absolument évacuer ce problème et nous ne pouvons pas, même vis-à-vis du règlement des collectivités, verser une subvention en contradiction avec la charte qui nous lie avec ladite association.

**M. le Maire** : Nous avons compris les arguments des uns et des autres. Je me félicite qu’il y ait une vie, et de la réactivité, de la capacité d’innovation, qu’elle vienne d’une association historique de commerçants qui était seule, ou de la création d’autres, peut-être que d’autres naîtront également.

Je crois qu’il faut se féliciter de l’activité du commerce et de la volonté qu’ils ont aussi de faire mieux connaître cette activité, d’être dans des démarches promotionnelles, etc. Je pense qu’il le faut d’autant plus qu’avec le travail urbain que nous avons fait, il existe des placettes qui peuvent aussi être animées dans les quartiers et la vitalité commerçante est essentielle.

Au regard de ce que vous dites et des remarques, je pense qu’il faut peut-être en effet reporter cette délibération en décembre, prendre le temps de vérifier réellement, article par article, ce qui est dit dans cette convention historique. Il faut voir si cela pose réellement un problème ou non, vérifier si la convention disait que l’association était là pour réunifier et coordonner l’activité des commerçants. S’agissait-il d’une démarche d’exclusivité ou pas ? Je pense qu’il faut vérifier tranquillement les choses. Cela reporte simplement d’un petit mois cette délibération.

En revanche, sur la question budgétaire, les choses ont été vues avec les services. Vous évoquez une pratique de thésaurisation, etc. Si c’était le cas, je pense que les services nous auraient alertés et nous auraient interpellés en nous disant que la subvention n’était pas justifiée compte tenu des réserves de l’association. Je propose donc que nous étudions cela tranquillement et que nous revenions au prochain Conseil Municipal, qui sera déjà très dense. Par conséquent je ne souhaite pas que nous ayons un débat d’une demi-heure si nous revenons sur cette question. Monsieur Ennaoura.

**M. Ennaoura** : Il y a un dernier point que je n’ai pas évoqué. J’ai appelé l’association à s’engager dans une démarche est à engager des frais pour faire en sorte que nous ayons une signalétique dans le centre-ville. Je suis donc confiant dans l’association pour qu’elle puisse débloquer les fonds en vue de cette signalétique. C’est le parti pris gagnant-gagnant que nous avons avec cette association.

**M. le Maire** : Je vous en prie, Monsieur Panetta. Prenez la parole.

**M. Panetta** : S’agissant de la signalétique, M. DAVISSE en rierait. La discussion sur la signalétique lors de chaque réunion de commerçants remonte à Monsieur Luc. Je suis néanmoins d’accord avec vous, ce serait bien de la faire, c’est une priorité, et de se pencher sur le marché de Noël. Il y a des moyens d’obtenir des financements et c’est justement le rôle de l’association.

**M. le Maire** : Je ne soumetts donc pas aux voix cette délibération puisque nous décidons de la reporter au prochain Conseil après vérification des éléments.

Je sais que la commission Travaux Urbanisme Cadre de vie s’est réunie et qu’il y avait plusieurs sujets à l’ordre du jour.

## TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE

### → 8. Approbation de la convention à passer avec le STIF, relative à la réalisation des travaux liés au projet TRAM 9 sur le domaine routier et sur les domaines publics et privés communaux de Choisy-le-Roi

**M. le Maire** : Sur le premier sujet, concernant l'approbation de la convention à passer avec le STIF pour les travaux de réalisation du T9, il y a déjà une demande d'intervention de Monsieur Briennon. Madame Brahimi, pouvez-vous nous présenter ce qu'il en est du T9 ?

**Mme Brahimi** : Il s'agit avec cette délibération de permettre au Syndicat des transports d'Ile de France de lancer la réalisation des travaux sur le domaine public communal de Choisy-le-Roi.

Comme chacun a pu le constater, les travaux du tramway ont commencé, mais pas sous maîtrise d'ouvrage du STIF, actuellement, ce sont les concessionnaires des réseaux qui réalisent leurs travaux de dévoiement de ces réseaux de gaz, eau, etc.

Le STIF, lui, lancera vraiment le chantier au dernier trimestre de l'année 2017. Pour pouvoir réaliser ce chantier il a besoin nécessairement d'occuper des emprises foncières qui appartiennent à la commune, ne serait-ce que pour réaliser le tramway lui-même et aussi pour stocker du matériel, etc.

Pour lui permettre de mener ce chantier il est nécessaire que nous passions avec lui cette convention qui fixe les modalités de mise à disposition de ces emprises, les modalités d'occupation et ensuite de restitution lorsque le tramway sera mis en service, à l'horizon de la fin 2020.

S'agissant du déroulement du chantier, je souhaitais dire – puisque nous avons abordé cette question en commission Travaux Urbanisme – que le chantier en lui-même n'a pas commencé et qu'il s'agit actuellement seulement des travaux préparatoires. À compter du démarrage du chantier, il y aura une présence très régulière du STIF, qui est déjà basé à Choisy-le-Roi, pour assurer un suivi du chantier avec des réunions périodiques entre les services techniques de la Ville, les élus et le Syndicat des transports d'Ile-de-France. Nous travaillons avec eux sur des actions de communications qui seront à la fois des communications sur des supports mais aussi par le biais d'une présence physique sur tout le parcours du tramway.

Nous avons également attiré la vigilance du syndicat sur un certain nombre de points qui nous tiennent à cœur. C'est d'abord la nécessité de compenser les places de stationnement qui vont être supprimés à la fois pendant les travaux mais aussi lorsque le tramway sera mis en service, la nécessité, aussi, de sécuriser toutes les traversées piétonnes notamment dans le quartier sud de Choisy, au niveau de l'avenue de la République, New Bird et rue Peary\*. Nous avons obtenu du STIF que toutes les traversées piétonnes se fassent sous forme de plateaux.

Nous avons également sollicité le STIF pour réaliser des aménagements qui empêcheront tout stationnement sauvage, notamment au nord de Choisy à la sortie de l'autoroute jusqu'au carrefour Rouget de Lisle. Nous leur avons demandé notamment de financer l'installation de parcmètres, de potelets et nous avons demandé des hauteurs de trottoirs qui rendent impossible le stationnement sauvage, sachant que tout le parcours sera accompagné d'itinéraires cyclables qui devraient normalement faciliter le déplacement des usagers du futur tramway.



Voilà donc les quelques mesures, les points de vigilance sur lesquels nous avons attiré l'attention du STIF. Nous vous demandons donc d'approuver cette convention, qui sera adoptée également par toutes les villes concernées par la traversée du tramway.

**M. le Maire** : Merci Madame Brahimi. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Mme Baron.

**Mme Baron** : Notre groupe va s'abstenir. J'avais prévu de dire beaucoup de choses mais je vais me résumer en deux lignes, puisque ce sont toujours les mêmes qui parlent.

**M. le Maire** : Sortez de cette coquille de Caliméro, Madame Baron !

**Mme Baron** : Par rapport au tracé, Monsieur le Maire, nous remarquons que les autres collectivités, Ivry, Vitry et Thiais, ont tout axé sur la Nationale. Cela occasionnera une moindre nuisance aux habitants alors qu'à Choisy-le-Roi le tracé dévie à un moment donné sur Jacques Cartier. Je pense donc qu'il y aura des inconvénients beaucoup plus importants pour nous. Nous avons évoqué aussi à la Commission votre optimisme concernant le fait que le tram 9 ira jusqu'à l'aéroport d'Orly. J'ai retrouvé une conférence de presse à l'aéroport d'Orly même, en octobre 2012, par notamment l'ADP, qui disait qu'il avait été question de la nécessité d'engager en deuxième phase le prolongement jusqu'à l'aéroport d'Orly. Je ne sais pas si cela va être faisable, on m'a dit que c'était très compliqué.

Pour ces raisons de nuisances importantes au niveau de Choisy-le-Roi, le fait que le tracé va à la gare des Saules mais revient ensuite sur la Nationale alors qu'il aurait été possible de le faire aller tout droit, nous allons nous abstenir.

**Mme Brahimi** : Je voudrais d'abord dire à Madame Baron que maintenant le tracé est définitif, a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et que nous ne reviendrons donc pas dessus. Le prolongement jusqu'à l'aéroport d'Orly est une demande unanime, je vous l'ai dit en Commission, de tous les maires concernés, des habitants, etc. mais cela pose à la fois des problèmes financiers et des problèmes techniques.

Je vous ai expliqué que le prolongement de la gare des Saules d'Orly-Ville jusqu'à l'aéroport d'Orly supposait beaucoup d'expropriations, ce qui rend le projet très coûteux. Lorsque le T9 sera mis en service, il va s'accompagner d'un redéploiement de toutes les autres lignes de bus du secteur et il est prévu de desservir l'aéroport d'Orly. Il y a, dans le grand plan de mobilisation des transports, déjà, le prolongement de la ligne 14. Il y aura des correspondances facilitées avec Grand Paris express et le 393 va également desservir l'aéroport d'Orly. C'est vrai que vous n'aurez pas le tramway directement jusqu'à l'aéroport mais il y aura néanmoins un maillage de transport qui desservira de façon assez exceptionnelle et assez remarquable l'aéroport d'Orly.

**M. Hervy** : Je pense que nous pouvons nous satisfaire de ce que les travaux soient de plus en plus visibles parce que 2020 va arriver très vite et je crois que ce tram est vraiment attendu, en tout cas à Choisy, par tous ses futurs usagers.

Évidemment, avec les travaux viennent les questionnements. Comme chacun le sait, le tram va traverser de gros quartiers, Choisy-Nord et Choisy-Sud et je serai très soucieux que l'on envisage, avec Mme Brahimi et le STIF, de revenir dans les conseils de quartier, en tout cas ceux qui me concernent et je pense que Marion Catoire sera dans le même état d'esprit, pour redonner de l'information notamment sur l'évolution des travaux, les délais. Nous savons que ce sera quelque chose de lourd pour la ville. Nous avons souvent l'occasion d'en discuter. Il y a de gros questionnements des habitants qui ont des niveaux différents d'information parce que les différents réseaux ne disposent pas forcément de toutes les informations.

Je suis donc sensible au fait que nous puissions nous « servir » des conseils de quartier, même si ce n'est pas leur unique fonction, comme courroie de transmission de l'information et des questionnements, en remontant et en descendant.

**M. le Maire** : Monsieur Hervy, cette demande est portée fortement par Madame Brahimi et par le Maire que je suis lors de chaque comité de pilotage avec le STIF, et je crois qu'ils l'ont bien intégré dans leurs plans. Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : S'agissant de cette convention qui fait suite à un projet que nous n'avons pas validé – mais nous parlons ici spécifiquement de la convention – je voudrais ré-attirer l'attention de tous ici, comme j'ai eu l'occasion de le faire en Commission, sur les éléments en particulier liés à la sécurité des voies de circulation qui seront impactées par les travaux du tramway. Je suis forcé de constater aujourd'hui qu'un certain nombre d'éléments posent un vrai problème. J'ai eu l'occasion de m'entretenir à ce sujet avec Madame l'adjointe à la sécurité. Il y a un vrai risque lorsque les travaux auront réellement démarré parce qu'on traverse des carrefours qui sont vraiment dangereux. Les questionnements dont parle Monsieur Hervy n'apparaissent pas aujourd'hui, ils existent depuis la genèse de ce projet. Il faut donc impérativement que l'on puisse en tenir compte.

Je trouve très honnêtement que dans la convention qui nous lie au STIF on ne voit rien de tout cela. On ne voit pas les éléments qui concernent le stationnement. Aujourd'hui, stationner au centre-ville de Choisy relève de l'exploit. Il n'y a plus de places disponibles avec les travaux du tramway, avec les travaux de la rue Alphonse Brault qui obère un certain nombre de places de stationnement, etc. Nous sommes dans une période vraiment critique. Il y a quinze jours, j'étais à 8h du matin au centre-ville de Choisy-le-Roi et j'ai dû mettre une demi-heure pour ressortir du centre-ville pur autour de la mairie. Je pense que ces problèmes méritent que l'on attire de façon forte l'attention du STIF et en particulier de ses sous-traitants. Autant, en effet, j'ai peu d'interrogations avec le STIF, autant la pile des sous-traitants risque d'être problématique.

Nous allons valider cette délibération, néanmoins je souhaiterais que ce message soit porté haut et fort à tous les comités de pilotage.

**M. le Maire** : Je partage votre point de vue, M. Briennon, sur ce sujet. Même s'il ne s'agit pas des mêmes opérateurs, nous avons vécu certaines choses durant l'été, sur certains travaux, où la Direction générale a pris la mesure des réactions et à réglé les choses. Il faut être très vigilant sur la mise en place des chantiers et sur leur suivi.

De fait, le STIF a une pratique assez importante à travers ce qui s'est passé notamment dans le département avec le T9. Vous savez que nous sommes aussi dans une phase de très gros chantiers liés au Grand Paris express avec dès maintenant le début des travaux, notamment aux Ardoines et dans le centre de Vitry. Tout notre secteur va être impacté parce qu'aujourd'hui, lorsqu'il y a des travaux sur Ivry, Vitry ou Choisy-le-Roi, l'ensemble des communes environnantes sont touchées. Nous partageons donc ce point de vigilance et nous le porterons également. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Jean-Marc Briennon a tout dit et je partage tout à fait ses propos.

Je ne crois absolument pas à la fin des travaux en 2020. Partout où il y a eu des travaux concernant des tramways il y a toujours eu un retard immense. Par conséquent, si nous pouvons en effet faire pression sur le respect des délais, il me semble que cela doit être la règle numéro un. Nous avons eu il y a deux ou trois jours un aperçu de ce que cela donne sur Choisy-le-Roi lorsqu'il y a un souci. Je ne sais pas si c'était un problème de livraison mais tout Choisy était bloqué. Il n'y aura qu'une seule voie et ce problème va perdurer par la

suite parce qu'un énorme problème de stationnement va voir le jour boulevard Stalingrad, qui touche des gens qui vivent en appartement, qui n'ont ni parking ni garage et qui pourtant devront bien garer leur voiture. Il va donc falloir commencer à réfléchir d'ores et déjà sur cette question.

Le problème de sécurité qui se pose est inhérent à tous les travaux de ce type. Il va falloir redoubler de vigilance, notamment aux abords des écoles Noblet, Langevin et autres qui sont déjà accidentogènes de manière importante, et peut-être avoir une petite action en direction des familles.

Quant au fait que le tramway aille jusqu'à Orly, c'est rigoureusement impossible, je l'ai déjà dit et nous n'allons pas refaire le débat. Il faudrait exproprier tout Orly... il y aura peut-être un jour un bus qui prendra le relais. À moins d'appeler Donald Trump – puisque lui veut tout faire sauter, il résoudre le problème – pour moi, cela n'ira jamais jusqu'à Orly.

Par contre, comme l'a dit Jean-Marc Briennon, ce sur quoi nous votons, ce n'est pas sur le tramway – nous avons voté contre et nous ne nous sommes pas battus assez parce que nous n'avons pas les moyens de faire plus. Nous allons donc voter cette convention parce que si, pour me faire plaisir, vous votiez contre aussi, tout serait bloqué et cela retarderait les travaux alors que je n'ai qu'une hâte, c'est qu'ils se terminent.

**Mme Brahimi :** Je partage complètement vos préoccupations. Nous avons déjà abordé auprès du STIF la question de la sécurisation des riverains, des piétons, celle de l'indemnisation des commerçants pendant toute la durée du chantier. Ce sont des questions sur lesquelles nous allons travailler de très près avec le STIF, sachant qu'aujourd'hui, ce n'est pas le STIF qui intervient sur Choisy mais d'autres concessionnaires et c'est plus compliqué parce que nous avons plus d'interlocuteurs.

À partir du moment où la maîtrise d'ouvrage sera uniquement dévolue au STIF, j'espère que les choses seront beaucoup plus simples. En ce qui concerne les problèmes de stationnement et de circulation, le seul moyen de lutter contre ces problèmes, contre l'engorgement de nos villes par les voitures, c'est de développer l'offre de transport en commun, c'est de réaliser des maillages qui font qu'à un certain moment, utiliser la voiture devient aberrant et rédhibitoire dès lors que l'on se déplace beaucoup plus facilement et confortablement, de façon beaucoup plus saine pour l'environnement et pour la santé publique, et même pour moins cher en utilisant les transports en commun. C'est à cela que nous travaillons. Cela a été vérifié partout : à partir du moment où l'on développe les transports en commun, il y a quasiment dans les deux années qui suivent une réduction assez conséquente du nombre de véhicules qui circulent. On le remarque déjà aujourd'hui avec les offres de tramway et de transports en commun supplémentaires qui ont été réalisées dans les dix dernières années.

En ce qui concerne les problèmes de stationnement, plus nous allons développer les transports en commun, plus cela va faciliter la mobilité des Choisyens et même de tous les habitants de la métropole parisienne, moins ils auront, peut-être, la tentation d'acheter 2, 3, 4 voitures et qu'une seule suffira par foyer. C'est en tout cas l'objectif vers lequel nous tendons.

Je voudrais quand même dire une chose sur le déficit de places de stationnement. Outre le fait qu'en centre-ville nous avons construit pratiquement 800 places de stationnement, nous avons fait une étude sur l'offre de stationnement existante. Dans le nord de Choisy, 300 places de stationnement résidentiel ne sont pas utilisées aujourd'hui.

Il y a beaucoup de causes à cela. Nous essayons de travailler avec les bailleurs sociaux, etc. pour que ces places soient plus accessibles, de comprendre pourquoi elles ne sont pas utilisées mais aujourd'hui il y a de l'offre de stationnement. Je ne parle pas du quartier sud. Aux Navigateurs, par exemple, il va y avoir une réduction des places de stationnement et nous travaillons à essayer de le compenser mais dans le nord de Choisy, 300 places ne sont pas occupées.

Nous essayons prendre ce problème sous tous ses aspects. Je pense qu'il s'agit d'un vrai enjeu pour l'avenir, pour Choisy, pour l'Île-de-France et c'est plutôt une chance pour Choisy-le-Roi d'offrir ce nouveau mode de transport.

**M. le Maire** : Vous avez vu en effet que la période actuelle est celle de la préparation, avec les questions de dévoiement de réseaux.

Je n'opposerai pas les entreprises qui travaillent avec le SEDIF, avec le SIAP ou le Conseil Départemental dans le cadre des appels d'offres, de même que celles qui vont être retenues dans le cadre des appels d'offres du STIF. Ce sont des groupements d'entreprises et nous les connaissons tous. Ils sont très rigoureux et s'ils sont retenus, c'est qu'ils répondent au cahier des charges.

Ce sont ces cahiers des charges qui doivent être très précis d'où l'importance, dès le départ, d'être rigoureux nous-mêmes pour que les entreprises puissent mettre en œuvre les chantiers. Il est de la responsabilité des maîtres d'œuvre de le faire.

Je rappelle que le STIF est maintenant présidé par Mme Péresse et à aucun moment elle n'a remis en cause la question du T9. Elle a acté à la fois le principe du T9, le principe du GPE et son tracé. La commission d'appel d'offres du STIF, qui s'est réunie le 10 novembre, a procédé à la nomination de l'entreprise Alstom Transports pour réaliser les 22 rames du tramway. Nous pouvons aussi nous en féliciter, parce que c'est un signal important et fort pour le secteur ferroviaire français.

Après cette information, je soumetts au vote cette délibération.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).*

**→ 9. Agrandissement des écoles maternelles Paul Langevin et Nelson Mandela – Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer la demande de permis de construire**

**M. le Maire** : Cette délibération a-t-elle fait l'objet de débats en commission ? Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Nous passons au vote.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 10. Approbation de la convention de gestion relative à l'entretien du chemin d'accès de la copropriété du sis 57 rue du Docteur Roux à Choisy le roi et de la parcelle de la ville de Choisy le roi à passer avec Valophis Habitat**

**M. le Maire** : Sur cette délibération non plus, il n'y a semble-t-il pas eu de problème en commission. Je la soumetts au vote.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 11. Vente du 80 avenue de Villeneuve Saint-Georges au SAF'94 et signature de la Convention de Portage Foncier afférente**

**M. le Maire** : Il me semble que sur ce sujet il y avait une demande de prise de parole. Monsieur Briennon

**M. Briennon** : Cette délibération, qui porte sur un bien qui a été, si j'ai bien compris, préempté au mois de mars par la Ville et dont nous apprenons aujourd'hui le transfert au SAF 94, pose une vraie interrogation.

Depuis quelques mois la Mairie préempte de façon régulière, voire récurrente, un certain nombre de biens dans ce quartier, sans avoir à aucun moment, ni au Conseil Municipal, ni auprès des habitants, explicité quels étaient les projets concernant l'ensemble de ces préemptions.

Toutes les hypothèses sont ouvertes. Pour rebondir sur ce que vient de dire Madame Brahimi, peut-on envisager que vous envisagiez de rendre piétonne l'avenue de Villeneuve-Saint-Georges pour supprimer les voitures et les déplacements, et pour rejoindre la vision de Madame Hidalgo ? Pouvons-nous supposer que vous envisagez d'y construire le quatrième collège dont vous vous êtes fait l'avocat, Monsieur le Maire, lors de l'inauguration du collège Jules Vallès – lors de laquelle, malheureusement, l'Opposition a été délibérément écartée ou du moins n'a pas été invitée et il est un peu dommage d'apprendre cela par la presse ? Envisagez-vous d'y monter une école de formation, par exemple ? Qu'envisagez-vous de faire de l'ensemble de ces préemptions ? Nous sommes un peu dans un flou artistique sur ce sujet, même si nous avons chacun un certain nombre d'idées sur le sujet.

En l'occurrence, nous allons donc nous abstenir sur cette délibération.

**M. le Maire** : Merci pour cette explication de vote. Monsieur Diguët, peut-être pouvez-vous nous donner quelques éléments de réponse ?

**M. Diguët** : Nous avons en effet des vues sur l'aménagement de ce secteur mais ce n'est pas nouveau. Nous en avons parlé au conseil de quartier, Monsieur Briennon, vous y avez des amis qui peuvent vous le rapporter, et ils le font très bien. Ce projet a fait l'objet de discussions.

Il a été présenté en Bureau municipal mais nous pouvons en effet envisager d'en discuter lors d'une prochaine commission d'Urbanisme sans aucun problème.

**M. le Maire** : Pour le collège, Monsieur Briennon, c'était le Conseil Départemental qui invitait et l'Opposition départementale dans son ensemble était invitée. Lorsque le Président inaugure ou fait une opération de cette sorte, il invite l'ensemble des Conseillers départementaux à y participer. Peut-être n'y a-t-il pas eu transmission. Une grande partie des habitants des Gondoles avait aussi été invitée ainsi que les anciens élèves, les familles, les riverains. Les invitations étaient larges puisqu'il y a eu un « boitage » quasiment sur l'ensemble du quartier.

Comme vous vous permettez de parler du 4<sup>ème</sup> collège – ce n'est pas à l'ordre du jour, donc je ne vais pas en parler – nous continuons à y travailler.

Je sou mets au vote cette délibération.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions).*

**→ 12. Signature de l'avenant 2 à la Convention d'Intervention Foncière avec l'EPFIF sur les périmètres de la ZAC des Hautes Bornes et de la ZAE des Cosmonautes – Veille**

**M. le Maire** : Il n'y a pas de commentaires sur ce point ? Je soumetts cette délibération au vote.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : S'agissant des questions liées à la vie internationale, il n'y a pas eu de commission mais je propose néanmoins qu'elles soient présentées assez rapidement, notamment les subventions exceptionnelles. Monsieur Ziegelmeyer.

## **VIE INTERNATIONALE**

**→ 13. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros aux villes de Sur, Cizre et Silopi du Kurdistan versée au Conseil démocratique kurde**

**M. Ziegelmeyer** : Nous n'avons en effet pas fait de commission parce que pour l'ensemble des thématiques de la commission il n'y avait que ces deux courtes délibérations qui sont deux dons d'urgence et il paraissait peu opportun de mobiliser un certain nombre d'élus uniquement pour cela.

Vous le savez, c'est la semaine de la solidarité internationale et notre Conseil Municipal, par le biais de ces deux délibérations, va y participer à sa manière. La première s'inscrit dans la suite de ce que nous avons déjà faits sur le Moyen-Orient depuis 2013, depuis le mandat précédent, que ce soit en termes d'aide ou en termes d'explication, de soutien politique.

Comme le vœu qui sera évoqué un peu plus tard dans la soirée le montrera, malheureusement la Turquie s'engage sur une piste assez inquiétante et malgré la répression, un certain nombre de populations, notamment kurdes, veulent continuer à y vivre. Comme nous devons aider les réfugiés dans nos pays, nous devons aider aussi ceux qui veulent vivre chez eux. C'est le cas des populations de villes comme Sur, Cizre ou Silopi.

Une campagne de soutien à ces familles a été lancée par le CDKF et le Croissant Rouge kurde. Nous vous proposons donc un don de 2 000 euros qui correspond à l'aide pour une famille sur une année et je tiens à vous informer déjà qu'au début de l'année prochaine nous tiendrons une initiative sur ces questions en direction de la population, à laquelle nous proposons de s'associer à ce soutien. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Merci. Des réactions, sur cette délibération ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : C'est très délicat. Nous sommes absolument pour aider les familles kurdes. Ici même, j'ai vanté le courage de ce peuple et l'admiration que j'ai pour lui. Ce n'est pas un souci du tout.

Nous avons prévu de nous abstenir à cause de deux choses qui sont assez importantes. Bien sûr que l'on peut accuser aujourd'hui la Turquie de tous les maux et en effet, je pense qu'il y a peut-être une dérive vers la tyrannie. Toutefois je suis simple Conseiller municipal, je

ne suis pas au Quai d'Orsay. Il y a des choses qui me tiennent à cœur, mais à titre privé et non dans ma mission de Conseiller municipal. Je l'ai déjà exprimé, nous avons été élus, c'est le problème des clauses de compétences. J'espère qu'un jour ce sera revu, ainsi cela sera réglé une fois pour toutes.

D'après ce que je sais, parce que je m'informe, à part ceux qui sont dans le conflit ou qui vont là-bas, il se trouve qu'il y a une forte communauté turque à Choisy-le-Roi, dont beaucoup soutiennent Erdogan. Je ne défends pas du tout Erdogan, j'explique ce qu'ils me disent. Ils l'ont élu démocratiquement, il a quand même subi un coup d'État et nous avons vu la volte-face des Nations. Tous ont couru puis dès que cela a raté, ils ont tourné leur veste.

En effet, des choses inacceptables se passent en Turquie mais de l'avis même d'opposants d'Erdogan, qui ont été interrogés dans des émissions relatives à cette question ou dans des journaux – on peut lui reprocher beaucoup de choses et je lui reproche exactement les mêmes choses que vous – il a ce conflit avec les Kurdes depuis très longtemps, comme l'avait l'Irak, mais il n'a pas de visées expansionnistes sur la région. C'est faux et cela me gêne de voter un vœu qui mentionne cela. À la limite, je peux en faire abstraction si ce n'est pas distribué et que cela reste ici mais je vous assure, renseignez-vous, même auprès de l'opposition à Erdogan, auprès des historiens ou des journalistes spécialistes sur ce conflit et qui critiquent très fort Erdogan.

En effet, lorsque l'on retient un journaliste français qui ne faisait que son travail, bien sûr que l'on peut se poser des questions et c'est plus de la tyrannie qu'une démocratie, je suis entièrement d'accord. Il a ce conflit avec les Kurdes que je trouve inadmissible. Il faut cependant faire attention aux phrases que l'on écrit. Erdogan n'est pas Poutine. Poutine a des vues expansionnistes, Erdogan, non.

De même que « c'est aussi de mettre en échec les politiques turques qui ont pour but de "pacifier" ces zones en les vidant de leurs habitants », cela veut dire que l'on va les accuser de génocide. C'est quand même des choses assez graves. Je suis Conseiller municipal. Je suis tout à fait d'accord pour voter cette subvention au peuple kurde. Je suis tout à fait d'accord pour condamner les agissements actuellement en Turquie vis-à-vis des journalistes, vis-à-vis de l'opposition, etc. Mais il y a quand même certaines phrases pour lesquelles je ne me sens pas assez à la hauteur, pas suffisamment informé pour les cautionner. Dire oui à cela, cela veut dire les cautionner.

**M. le Maire** : Monsieur Panetta, il y a la notice explicative où figurent les phrases que vous mentionnez. Mais ce qui est retenu au PV de séance, ce n'est pas la notice explicative. Celle-ci permet de comprendre la situation et ce qui vous est soumis. Mais ce qui compte est la délibération. Je vais vous la lire, vous l'avez aussi sur vos tablettes. La délibération consiste à proposer de verser une aide de 2 000 euros au profit du Conseil démocratique kurde de France, une campagne de parrainage des familles. Il y a deux articles : accord d'une subvention exceptionnelle de.... Cette subvention sera versée à...

Je comprends ce que vous voulez dire mais ce qui est officiel et qui reste en l'état, c'est bien la délibération qui est soumise au vote avec ces deux articles.

**M. Panetta** : Très bien. Nous allons voter cette subvention. Nous nous associons à tout ce que vous avez dit sur la Turquie, sauf sur ces deux phrases, qui vont très loin et je ne me sens pas en mesure de dire si c'est vrai ou pas.

**M. Ziegelmeier** : Je voudrais donner quelques éléments, mais qui entament un peu le débat sur le vœu qui viendra plus tard. D'abord, une réponse technique sur la clause de compétence : que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale, l'ensemble des députés ou

sénateurs, hormis ceux du Front National, ont voté à l'unanimité les derniers textes de lois qui permettent à des communes de travailler sur les questions internationales, y compris des membres de l'opposition choisyenne.

J'entends bien ce que vous dites sur la communauté turque et vos remarques sur ce point. Il y a dans la communauté turque aussi des gens qui ne supportent pas ce qu'est devenu, malheureusement, leur pays. D'autres supportent le régime actuel mais cela, c'est la démocratie.

Le deuxième élément est que, après un vœu récent que nous avons voté sur les opérations militaires de la Turquie, nous avons eu la chance de recevoir un document de Monsieur l'ambassadeur nous expliquant que nous n'avions pas tout bien compris. Et, Monsieur Panetta, sur la question de l'inquiétude de la communauté turque choisyenne, il me semble me rappeler que vous nous aviez déjà donné cette explication de texte lorsque nous avons fait l'excellent travail sur le 1 bis, Chroniques arméniennes. Nous y avons passé toute la journée et je n'ai pas vu une seule manifestation de Turcs venant poser un problème aux Arméniens alors qu'à l'époque vous nous aviez dit que cela remuerait les foules à Choisy.

Le dernier élément, je vous l'apporte et il vient de la communauté kurde : les chars de Monsieur Erdogan ont passé la frontière syrienne et pendant que d'un côté on libère Mossoul, de l'autre côté, ils bombardent les familles kurdes. Vous nous croyez ou vous ne nous croyez pas, mais nous avons l'habitude de travailler avec la communauté kurde. C'était une entame, malheureusement, sur le débat pour le vœu de tout à l'heure.

**M. le Maire** : je vous propose que nous en restions au projet de délibération qui vous est soumis ce soir. Je le mets aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 14. Attribution d'un fonds d'urgence de 2000 euros au Secours populaire français au profit des sinistrés d'Haïti (ouragan Matthew)

**M. le Maire** : Cette délibération est liée à l'ouragan Matthew.

**M. Ziegelmeyer** : Quelques mots quand même sur le dérèglement climatique en donnant quelques éléments permettant de comprendre pourquoi nous nous intéressons à ce sujet. Il est estimé qu'en 2015 il y avait 19 millions de réfugiés climatiques sur la planète, dont près de 90 % sont à des échelles nationales. Si rien n'est fait, l'ONU les estime à 250 millions en 2050. Avec cette délibération, nous allons agir sur les conséquences mais il est plus que temps que la communauté internationale s'engage sur les causes.

L'ouragan Matthew, c'est, le 4 octobre, 1 millier de morts, 2 millions de personnes impactées, le développement du choléra, l'augmentation des problèmes d'eau, d'assainissement, l'alimentation, d'éducation, etc., dans un pays qui, je vous le rappelle, a toujours beaucoup de mal à se relever depuis la catastrophe de 2010.

Nous proposons un don de 2 000 euros au Secours populaire qui, lui, a déjà débloqué 50 000 euros. Nous avons choisi de vous proposer ce partenaire parce qu'à la fois il agit dans l'urgence mais il travaille aussi depuis un certain nombre d'années à Haïti, avec des associations implantées localement, sur des projets de reconstruction à moyen et long termes.



J'en profite pour solliciter l'Adjointe à la communication. Je pense qu'il serait bien que nous fassions aussi appel aux citoyens par nos différents outils de communication, Facebook, Choisy-Info, le site de la Ville, pour leur proposer de participer à la campagne du Secours Populaire.

**M. le Maire** : ...S'il s'agit d'une demande du Secours Populaire. Il ne faut pas se substituer aussi au choix et aux volontés de communication des organisations telles que celle-ci. Y a-t-il des commentaires ?

**M. Briennon** : Il n'y a évidemment pas de débat sur cette subvention. Au-delà de cela, je voudrais vous soumettre le cas de l'Italie et de ses tremblements de terre qui ont entraîné un certain nombre de victimes et aussi de dégâts et de réfugiés, de délocalisations. Je pense que notre relation étroite avec l'Italie devrait nous conduire à proposer aux organismes qui sont en charge de cela d'avoir une subvention équivalente.

**M. Ziegelmeier** : Vous avez raison de dire que nous avons des relations étroites avec l'Italie puisque l'année prochaine sera une année particulièrement consacrée à nos amis de Lugo. Il se trouve que nous avons eu des discussions avec eux sur ce cas, suite aux différents tremblements de terre. Par ailleurs, je vous rappelle ce que nous avons fait au moment des inondations qui avaient touché Lugo puisque je suis allé en personne, avec l'élu qui est à mes côtés, remettre une somme à Lugo, aux membres des conseils de quartier, à destination des familles de cette ville, geste qui a été très apprécié puisqu'ils nous en parlent encore.

Pour ce qui est du tremblement de terre, nous l'avons évoqué avec eux. Du côté de Lugo, il n'y avait pas de demande particulière. Nous allons regarder s'il y a des appels à fonds parce qu'une collectivité comme la nôtre, vous le savez, ne peut pas donner de l'argent sans qu'il y ait un appel à fonds. Pour l'instant, y compris dans les organismes dont nous sommes adhérents – je pense à Cités Unies France ou à l'AFCCRE – il n'y a pas d'appel à fonds sur l'Italie mais je vais regarder. Nous avons fait et nous continuerons à faire des choses avec eux, n'ayez crainte.

**M. le Maire** : Je pense qu'il faut aller au-delà de « regarder », il faut fouiller et interpeller Fabrizio sur cette question et peut-être la région de la Romagne, s'ils sont preneurs de cela.

Je sou mets cette délibération au vote.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## CULTURE

### → 15. Révision de la tarification des enseignements artistiques de la Tannerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Mme Arnaud** : La commission du 3 novembre a approuvé la révision de la tarification des enseignements artistiques à la Tannerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit du montant de la répartition soumise au quotient familial, qui fera l'objet dorénavant d'une révision tous les 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Vous avez dans la notice toutes les tarifications et, joints à cette notice, les différents enseignements artistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il vous est donc proposé d'approuver cette nouvelle tarification.

**M. le Maire** : Merci, Madame Arnaud. Y a-t-il des remarques ? Non. Je soumetts cette délibération au vote

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 16. Approbation du règlement intérieur de la Tannerie et contrat de prêt d'instruments de musique**

**M. le Maire** : En est-il de même pour l'approbation du règlement intérieur de la Tannerie et le contrat de prêt d'instruments de musique ?

**Mme Arnaud** : Oui, tout à fait. Les propositions ont été approuvées à l'unanimité de la commission. Il s'agit, pour le règlement intérieur, de certains rajouts comme la nécessité de la présentation d'une pièce d'identité correspondant à la personne au nom de laquelle est établie la carte du quotient familial. A également été rajouté quelque chose concernant la discipline. Il est en effet demandé que les élèves ferment leur portable pendant les cours, les auditions, les manifestations ainsi que dans les vestiaires.

**M. le Maire** : Merci pour ces explications précises, Madame Arnaud.

**Mme Arnaud** : il y a aussi le contrat de prêt pour lequel le chèque de caution est remplacé par la petite note que vous avez sur la notice, indiquant qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration grave due à une négligence, un mauvais emploi ou un mauvais entretien, le signataire du présent contrat s'engage à remplacer l'instrument sur présentation de la facture d'achat ou de réparation.

**M. le Maire** : Il n'y a pas de remarques sur ce point, pas de demande de complément ? Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Nous passons aux questions liées à l'administration générale et notamment un rapport que tous attendent avec impatience ici, le rapport annuel d'activité 2015 du SIFUREP.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**→ 17. Rapport annuel d'activités 2015 du SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne)**

**Mme Arnaud** : Nous sommes en fin de conseil, donc je vais faire court. Ce soir il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte, comme chaque année, du rapport d'activité du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne pour l'année 2015. Dans ce rapport figurent les chiffres clés concernant tous les secteurs d'activité du SIFUREP, dont je vous ferai grâce parce qu'ils figurent dans la notice explicative que vous avez en votre possession, de même que le rapport d'activité dans sa totalité. Cependant je me dois de vous faire une synthèse très rapide de ce rapport.

Le SIFUREP est un syndicat mixte créé en 1905. Il a pour mission de gérer, d'organiser et de contrôler le service public funéraire pour 85 collectivités sur un territoire d'à peu près 3,8 millions d'habitants. Pour ce faire, le SIFUREP gère, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et cela pour

six années, un contrat de délégation de service public à OGF, le service extérieur des pompes funèbres pour les communes adhérentes. Un chapitre entier y est consacré dans le rapport. Il assure la gestion de huit équipements funéraires par gestion déléguée. Il assiste et conseille les collectivités locales en matière de législation funéraire et les représente devant les autorités concernées.

Le SIFUREP aide également les collectivités à optimiser la gestion de leur cimetière avec la centrale d'achat dont sont adhérentes 39 collectivités, dont Choisy-le-Roi qui, je vous le rappelle est devenu adhérente par délibération du Conseil Municipal du 3 février 2016.

Il a aussi un service compétence cimetière qui permet aux Villes qui le souhaitent de lui transférer la gestion de leurs cimetières.

Bien entendu, ce rapport retrace succinctement les moyens financiers du SIFUREP.

Les faits importants pour 2015 : les nouvelles adhésions, au nombre de dix, ainsi que la continuation du travail, par le biais d'un partenariat, avec l'Atelier parisien d'urbanisme pour contribuer à la cohérence des politiques publiques menées par les acteurs de la métropole.

La centrale d'achat peut entre autres apporter aux adhérents une expertise technique et juridique, la force de leur réseau d'adhérents auprès des titulaires de marchés publics, l'effet de la mutualisation sur les prix et les services associés.

Dans ce rapport figure un chapitre consacré au conseil et à l'assistance aux services d'état civil des communes et à leurs familles, l'expertise au service des communes, les enquêtes sur les tarifs des cimetières et une information sur les services d'État civil.

Il y a également la parution d'une nouvelle édition d'un petit fascicule qui est un guide des obsèques. Ce guide est actualisé chaque année en fonction de l'évolution de la législation et il a pour but d'aider les services d'état civil et d'informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Il est consultable sur [www.sifurep.com](http://www.sifurep.com).

Trois autres chapitres, pour terminer ce rapport, abordent les sujets suivants : la valorisation et la gestion des cimetières, le contrat de délégation pour le service extérieur des pompes funèbres, la présentation des équipements de proximité au service des familles avec présentation du rôle de contrôle du SIFUREP et les prestations des différents crématoriums et chambres funéraires.

Ce rapport vous présente les instances du SIFUREP ainsi que la liste des délégués. Je rappelle que pour Choisy-le-Roi, je représente, avec Christiane Moro, le Conseil Municipal.

**M. le Maire** : Merci Mme Arnaud. Il s'agit d'une communication, il n'y a donc pas de vote sur ce rapport et, vous l'avez compris, si vous souhaitez des informations complémentaires elles sont accessibles sur le site mentionné par Madame Arnaud.

#### → Relevé des décisions du Maire

**M. le Maire** : Nous passons à la suite de notre conseil avec notamment les comptes-rendus des décisions.

**M. Briennon** : Je voudrais une information sur la décision n°265 qui concerne un vol de matériel informatique à la Médiathèque Louis Aragon. Je voudrais savoir de quoi il s'agit précisément, ce qui a été volé, etc.

**Un membre de l'administration** : Ce sont des manettes de jeu et une plainte a été déposée contre les auteurs.

**M. le Maire** : Il y a eu interpellation, je crois, de plus. Madame Luc, si vous avez des éléments ?

**Mme Luc** : il y a eu en effet un vol de matériel électronique, manettes, une tablette, etc. Les auteurs ont été interpellés par la police nationale. Une plainte a été déposée par nos services et l'assurance des familles doit nous rembourser.

**M. le Maire** : Nous avons maintenant deux vœux et deux questions.

## VOEUX

→ **Vœu présenté par Monsieur le Maire, Didier Guillaume, soutenu par la majorité municipale, pour le maintien de la diffusion postale au domicile de chaque électeur des circulaires électorales et des bulletins de vote pour les élections présidentielles et législatives de 2017**

**M. le Maire** : Ce premier vœu a été aussi présenté à la conférence des présidents. Vous l'avez reçu par e-mail et vous avez eu le temps de le lire. C'est un vœu qui s'inscrit dans une démarche portée par beaucoup d'élus en France et il a reçu un écho au Parlement pour le maintien de la diffusion postale au domicile de chaque électeur des circulaires électorales et des bulletins de vote, cela non seulement pour les élections législatives mais aussi pour les présidentielles.

Si je précise cet aspect c'est parce que vous avez pu voir l'actualité ces derniers temps avec une interpellation, une opposition de l'ensemble de la commission chargée d'examiner la seconde partie du projet de loi de finances, qui a retoqué l'article en question. L'unanimité de l'Assemblée nationale s'est rassemblée pour demander que cet amendement soit supprimé afin de valoriser l'équité, en raison du fait que 17 % des ménages français ne sont pas aujourd'hui équipés d'accès à Internet à domicile et que la consultation en ligne a également un impact, même si c'est un contre argument, actuellement, sur l'environnement en termes de production de CO2.

Par conséquent les arguments développés par le Gouvernement – c'est la deuxième fois qu'il revient avec cette proposition – peuvent à la fois être entendus mais aussi être contrés du fait de la difficulté de parvenir à ce que chacun puisse accéder de manière équitable à l'ensemble des données pour les élections, qu'elles soient présidentielles ou législatives, et l'on pourrait étendre la question aux élections régionales, départementales ou européennes.

Eu égard au fait que, bien souvent, le fait politique peut être décrié, nous avons besoin, les uns et les autres, de communiquer pour permettre à chacun de se faire son opinion. C'est pourquoi ce vœu vous est présenté ce soir. J'attire votre attention sur le fait que concernant les présidentielles, la règle n'est pas édictée par la législation mais que le gouvernement peut passer par décret pour demander une dématérialisation pour ces élections. Un certain nombre d'entre vous m'avaient posé la question de savoir s'il était judicieux, du fait du passage au Parlement, de maintenir ce vœu. Je pense qu'il est utile de le maintenir parce

que c'est montrer aussi, comme beaucoup de collectivités en France, votre désaveu de cette proposition.

Peut-être un certain nombre de réactions concernant ce vœu ? Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Je précise au préalable que je m'exprime à titre personnel et que mon vote sera un vote personnel, s'agissant d'un vœu.

Je dois dire que je suis assez surpris de ce vœu et d'un certain nombre d'articles que j'ai pu lire dans quelques journaux concernant ce refus de la dématérialisation. C'est évidemment le sens de l'histoire. On peut dire et faire ce que l'on veut, de toute façon les nouveaux environnements, les nouvelles technologies prendront naturellement la main. Que cela se fasse de façon brutale, comme c'était proposé, par une consultation électronique uniquement sans envoi papier, ou que l'on imagine, peut-être, une phase de transition qui permettrait d'avoir les deux pendant quelques élections peuvent être en effet des points qui se discutent.

Je voudrais seulement rappeler que le coût global s'élève à environ 170 millions d'euros à chaque élection, ce qui représente une somme extrêmement importante. 17 % des ménages ne sont en effet pas connectés et n'ont donc pas la possibilité de consulter, néanmoins la proposition de loi prévoyait de mettre en place un certain nombre de points de consultation possible des professions de foi, par exemple en mairie. Nous pouvons aussi tout à fait imaginer cela dans un certain nombre d'autres services administratifs, voire même de commerces qui auraient pu être des relais sur le terrain pour la diffusion de ces éléments.

Je pense que cette vision est une vision d'avenir et je voterai contre ce vœu, également parce que je m'étonne qu'il n'y ait pas eu, par exemple, de réaction à la dématérialisation des déclarations fiscales. C'est pourtant un sujet tout aussi sensible. Est-ce parce qu'il est obligatoire et de ce fait plus inodore et plus indolore ? C'est donc mon explication de vote sur ce sujet.

**M. le Maire** : Merci pour cette explication. Madame Brahimi.

**Mme Brahimi** : Je partage un certain nombre d'arguments qui ont été développés par Monsieur Briennon sur le fait que c'est le sens de l'histoire d'aller vers la dématérialisation. Je trouve que l'intention est louable parce qu'elle tend à la fois à lutter contre le gaspillage du papier et à faire des économies.

Malheureusement la façon de faire, qui est assez brutale, pour une élection qui est très importante, entraîne une rupture d'égalité entre les citoyens. Certains d'entre eux ne sauront jamais se débrouiller pour avoir accès à cette information. Même si des points d'information sont organisés, ils n'arriveront jamais à y accéder. Nous voyons comme il est difficile parfois de donner une information complète aux citoyens, nous sommes confrontés à un taux d'absentéisme important et lorsque nous tenons des bureaux de vote, nous nous apercevons qu'il y a parfois des gens qui ne savaient même pas qu'il y avait une élection.

Je pense que la décision aussi brutale et aussi péremptoire n'est pas adaptée à la situation même si, en effet, il faudra progressivement arriver à cette dématérialisation. Vous avez fait le parallèle avec les avis d'imposition mais la démarche s'est faite sur la base du volontariat depuis des années et progressivement elle est devenue obligatoire à partir d'un certain revenu fiscal de référence, etc. Cela ne s'est pas fait d'un seul coup, d'une année sur l'autre.

Le groupe des élus socialistes a soutenu la proposition de vœu du Maire, même si nous partageons la préoccupation du Gouvernement qui était de réaliser des économies substantielles. Je pense que dans des questions comme celle-ci, qui touche surtout au

fonctionnement de nos institutions, à la démocratie, à l'égalité d'accès de tous les citoyens à l'information, il ne faut pas aller dans la précipitation mais le faire progressivement.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La question n'est pas d'aller contre la démarche de dématérialisation. Le vœu concerne le maintien, pour le moment, des supports écrits et surtout d'un accès aux boîtes aux lettres de chaque famille. Nous voyons bien que l'accès à l'information peut exister mais celle-ci est très partielle et tous les partis ne sont pas égaux, sauf sur la phase officielle. Or beaucoup de choses se passent, et nous le voyons bien encore aujourd'hui, pendant la phase antérieure. Ce qui peut permettre une égalité face à l'information est que chaque électeur, chaque citoyen peut avoir les éléments directement chez lui.

Je vais soumettre ce vœu aux voix et j'entends la prise de position de Monsieur Briennon.

*Le vœu est adopté à la majorité à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).*

**→ Vœu présenté par la Majorité au nom du groupe Europe Ecologie les Verts, le groupe des élus socialistes et républicains, le groupe Union pour une écologie solidaire et le groupe Front de gauche Républicain et Citoyen**

**M. le Maire** : Monsieur Ziegelmeyer, pour présenter le deuxième vœu, sur la situation en Turquie et notamment les atteintes à la démocratie, à la fois sur les journalistes et sur les députés.

**M. Ziegelmeyer** : Je serais assez court pour deux raisons. La première est que nous avons un peu entamé le débat tout à l'heure. La deuxième est que le vœu présenté par l'ensemble des groupes de la Majorité donne la plupart des éléments.

Je voudrais juste donner quelques éléments complémentaires. Le premier est que nous ne pourrions pas dire, même si nous sommes de simples Conseillers municipaux, que nous ne savions pas. La deuxième chose est que ce n'est pas une question d'être de gauche ou de droite mais une question de démocratie et de totalitarisme. La troisième est que cela ne touche pas, comme cela a été évoqué dans la délibération précédente, uniquement les Kurdes mais toute la société civile, tous les démocrates, l'opposition entière en Turquie aujourd'hui. Oui, la Turquie est sur la pente de la construction d'une vraie dictature.

Je voudrais vous donner deux informations récentes. Parmi les personnes arrêtées – parce qu'il y en a tous les jours – figure l'avocat défenseur des dirigeants du principal parti d'opposition et qui par ailleurs est un défenseur historique des droits des LGBT en Turquie. La deuxième personne, une femme qui malheureusement s'appelle comme le président actuel de la Turquie, Asli Erdogan, est une journaliste et romancière assez connue en Europe et risque aujourd'hui une peine de prison à vie pour avoir collaboré à un journal dit « pro-kurde ».

La question est vraiment de savoir si l'on est, dans cette histoire, avec les démocrates turcs, quels qu'ils soient, qu'ils soutiennent ou non la cause kurde – ce n'est pas le sujet. Le sujet est vraiment la question de la démocratie, avec des syndicalistes emprisonnés, des avocats, des journalistes, tous ceux qui ne sont pas d'accord avec ce personnage qui, très tranquillement, nous a expliqué il y a quelques mois que l'un de ses modèles était la période 1933-1945 en Allemagne. C'est lui qui l'a dit, dans une conférence de presse où il y avait énormément de monde.

Par conséquent le bon raisonnement est de demander aux autorités françaises et européennes de condamner plus fermement qu'elles ne le font aujourd'hui, que ce que nous avons pu entendre ces derniers temps dans les différentes chancelleries, à part, je dois le reconnaître, la courageuse Allemagne. Elle a expliqué qu'elle accueillerait tous les démocrates turcs qui voudraient fuir de chez eux et a dit très clairement en tête-à-tête avec le régime turc que ce qui était en train de se passer était inadmissible. Notre ville prendra d'autres initiatives dans ce domaine dans les jours qui viennent. Nous réfléchissons par exemple au parrainage d'un maire d'une ville turque qui a été emprisonné.

Je vous sou mets ce vœu. Bien évidemment, je pense qu'une fois qu'elle en aura connaissance, l'ambassade turque nous fera une réponse circonstanciée comme la fois précédente.

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes d'interventions, de prise de parole ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Je tiens à rappeler la position de notre groupe concernant les vœux : chacun est parfaitement libre, s'agissant d'un vœu, de voter en son âme et conscience ce que bon lui semble.

Je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure. Je suis bien embarrassé. Je souscris à 99 % à ce qu'a dit Monsieur Ziegelmeier mais j'aimerais aussi qu'au Conseil Municipal, où Choisy-le-Roi se dit Ville messagère de la paix, nous ayons la même analyse pour tous les pays totalitaires et qui ne respectent pas les droits de l'homme. Je voudrais nommer le Vietnam

Le Vietnam emprisonne les opposants. Au Vietnam, il y a des mères qui se sont immolées par le feu parce qu'elles ont vu leurs enfants disparaître pour quelques tweets sur Internet et vous ne l'avez jamais dénoncé. Il y a tellement de pays dans le monde que vous ne condamnez pas et je vous pose la question : pourquoi ?

Le Vietnam est classé comme le 3<sup>ème</sup> pays qui ne respecte pas les droits de l'homme dans le monde par Amnesty International. Monsieur Ziegelmeier, si vous êtes autant attentif au respect des droits de l'homme, et je sais que vous l'êtes, j'aimerais que vous fassiez aussi un bond contre le Vietnam plutôt que de l'accueillir en grande pompe à Choisy-le-Roi.

Pour revenir plus spécifiquement à ce vœu, lorsque je vous dis que je suis d'accord à 99 %, oui, la Turquie va vers une dictature, oui, les droits de l'homme sont bafoués. Je suis entièrement d'accord. Ce qui me gêne c'est que je n'ai ni les compétences ni les informations. À lire ce que vous avez écrit sur « la guerre meurtrière, sans relâche, contre les Kurdes », on pourrait croire que la Turquie est engagée vers un génocide contre le peuple kurde – il y en a eu malheureusement un autre dans l'histoire qu'ils ne reconnaissent pas et qu'ils ont effectué.

Pouvez-vous quand même concevoir la difficulté à s'associer à un texte pareil ? Je condamne ce qui se passe actuellement en Turquie mais je ne peux pas aller aussi loin. Vous risquez d'ailleurs d'avoir le contrecoup et d'obtenir le contraire de ce que nous désirons tous, parce que rien ne pourra se régler sans la discussion et la démocratie. La Turquie est un pays puissant qui était allié de l'Europe, qui fait partie de l'OTAN et nous ne pourrions jamais nous passer de ses services pour régler les conflits en Extrême-Orient. Je veux bien que vous disiez, à la limite, qu'il y a une guerre meurtrière mais « sans relâche » veut dire que matin, midi et soir, ils ne pensent qu'à cela, à liquider des Kurdes.

Avant ce qui se passe dans le conflit avec la Libye et la Syrie, les choses s'étaient quand même apaisées, la preuve en est que des Kurdes ont été élus comme maires, qu'il y a eu des députés au Parlement en Turquie. Cela ne s'était jamais vu et cela s'est passé sous Erdogan. Il y a eu ensuite ce coup d'État et il a alors, en effet, complètement « pété les

plombs ». Vous avez tout à fait raison dans ce que vous décrivez mais je pense qu'il faut quand même garder une lueur d'espoir. Des gens bien plus autorisés que nous et qui ont beaucoup plus de connaissances font très attention, parlant d'un pays souverain, à ce qu'ils lui disent, tout en n'en pensant pas moins.

Si vous enlevez ne serait-ce que « sans relâche », je vote le vœu. Ce sont deux mots, mais qui ont leur importance.

**M. le Maire** : Monsieur Roche.

**M. Roche** : Nous pouvons en effet remplacer « sans relâche » par « systémique ». Cela fait partie du système Erdogan.

**M. Panetta** : Vous, Monsieur Roche, vous savez qu'Erdogan, son administration, ont pour priorité actuellement de préparer l'éradication du peuple kurde ? Vous êtes en mesure d'affirmer cela ? Pourquoi, alors, n'avez-vous pas réagi avant ? Bien sûr qu'il y a eu des guerres avant.

Je demande à Monsieur Roche ou à Monsieur Hervy s'ils sont tous les deux en mesure d'affirmer – ce qui est possible, je n'en sais rien, je vous dis que je n'ai pas les éléments, que je n'ai pas suffisamment de connaissances – que la volonté du régime turc est d'éradiquer le peuple kurde.

**M. Roche** : Tout à fait, et depuis des années.

**M. Panetta** : Vous êtes fort. N'oubliez pas qu'il y a eu quand même des accords avec le PPK, qui avait été reconnu comme une organisation terroriste. Avant ces derniers jours où tout s'est embrasé au Moyen-Orient, où plus rien n'est contrôlable, de nombreux Européens, de nombreux pays voulaient l'adhésion de la Turquie à l'Europe.

Je vous demande simplement d'être un tant soit peu précautionneux. J'aurais aimé aussi que vous condamnerez l'invasion de la Crimée, ce qui se passe en Érythrée. Vous savez qu'aujourd'hui, si un génocide est en train d'être commis, c'est en Érythrée.

Qu'il y ait une guerre meurtrière menée contre les Kurdes, oui. « Sans relâche », cela veut dire que dans leur esprit, leur priorité, matin midi et soir, ils veulent faire un génocide. Je vous laisse à votre responsabilité. Si vous enlevez « sans relâche » je vote le vœu, sinon, je m'abstiens.

**M. le Maire** : J'ai des éléments de réponse, Monsieur Panetta, sous les yeux, dans plusieurs revues que je vous inviterai à lire. Monsieur Roche.

**M. Roche** : Si nous devons prendre une mesure et être nuancés parce que, vous avez raison, il faut être précautionneux en la matière, je tiens seulement à rappeler à quel moment et par quel personnage public d'État français, la Turquie a été montrée du doigt dans son appartenance à la proximité européenne. Ce décrochage date de ce moment-là. Qu'ensuite, Erdogan ait fait d'autres alliances, que depuis, encore récemment, un certain nombre de démocraties aient basculé dans des directions qui nous emmènent vers de grandes incertitudes, qu'un Poutine s'en serve, et on le voit en Bulgarie, en Roumanie, qu'un Orban emboîte de plus en plus le pas et que l'Europe n'en parle pas... Ce sont des choses dont on parle, pas assez, mais nous en parlons ici, avec le service International.

C'est l'ensemble de cette recomposition géopolitique qui permet aujourd'hui à Erdogan – et c'était le cas aussi avant Erdogan – d'asseoir une politique anti kurde systémique sans que



quiconque leur dise quoi que ce soit, et l'on est passé à une autre échelle. C'est de cela que nous parlons aujourd'hui, il me semble.

**M. le Maire** : Merci Monsieur Roche. Monsieur Hervy, vous souhaitez prendre la parole ?

**M. Hervy** : Tout est écrit, en fait, dans le projet de vœu. Nous n'allons donc pas revenir sur ces questions, ni sur l'histoire. Nous n'allons pas la réécrire, Monsieur Panetta, nous la connaissons et vous n'allez pas faire celui qui, aujourd'hui, découvre la situation en Turquie et la situation kurde à l'aune d'un vœu qui est présenté en Conseil Municipal.

Ce qui m'intéresse, par contre, c'est que si pour deux mots enlevés vous êtes capables de voter ce vœu, je propose qu'ils soient enlevés parce que cela ne change rien à la problématique. Moi-même, je le voterai dans ces deux cas, avec ces deux mots où sans ces deux mots. L'essentiel est qu'aujourd'hui ce gouvernement, qui est le nôtre, le Gouvernement français, les collectivités telles que les nôtres se manifestent, appuient et soutiennent le peuple kurde qui est victime d'une agression aujourd'hui.

**M. le Maire** : Vous savez qu'un certain nombre d'articles et de reportages commencent à apparaître sur cette situation. Je vous renvoie à plusieurs articles, notamment dans le Courrier International de cette semaine et un autre qui est paru aujourd'hui dans une revue culturelle que l'on ne peut pas dire très progressiste, qui s'appelle Télérama. Cet article fait état de la situation vécue par des journalistes et mentionne notamment le fait que les choses ont été théorisées dès 2009 par le ministre des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu, qui aujourd'hui est premier ministre. Ce processus a été anticipé, théorisé et mis en avant depuis une dizaine d'années, même si Monsieur Erdogan a été élu sur une démarche démocratique.

Je suis d'accord pour que l'on retire ces deux mots si tous en sont d'accord pour que nous puissions voter ce vœu. C'est la question aujourd'hui des élus. Nous pouvons être très inquiets vis-à-vis de la démocratie lorsque des populations sont sous le joug et subissent les bombes directement, très inquiets lorsque des journalistes sont arrêtés. Vous voyez ce que je veux dire : populations, journalistes, et ensuite, représentants des peuples élus. Il y a une progressivité et c'est cela qui me fait peur, comme me fait peur le titre de l'article de Télérama, qui est « la fabrique d'un despote ». C'est pour cela que personnellement, bien évidemment, je voterai le vœu même si nous retirons ces deux mots. Monsieur Briennon

**M. Briennon** : Je pense qu'il est indéniable que depuis au moins quelques mois la Turquie a pris un chemin indéfendable sur lequel nous ne sommes absolument pas en mesure de faire la moindre concession et de laisser le moindre passage. Je souscris donc globalement à l'intégralité de ce qui est écrit dans ce vœu. J'ai simplement deux remarques.

Je trouve que la phrase « manifester sa réprobation » est extrêmement *soft*, eu égard à tout ce qui est écrit avant. On peut faire de la diplomatie, mais comme Monsieur Panetta le disait tout à l'heure, nous ne sommes pas au Quai d'Orsay. Je pense qu'à notre niveau nous pouvons peut-être aller un peu plus loin que ce terme qui est un peu ampoulé à mon goût par rapport à ce que nous sommes en train d'écrire.

Par ailleurs, je souhaiterais que l'on rajoute dans cette délibération une demande à l'Europe, dans ce contexte, de suspendre l'ensemble des négociations dans les chapitres encore ouverts sur l'intégration européenne de la Turquie, parce que l'un ne va pas sans l'autre à mon sens et je pense que c'est une bonne opportunité.

Je ne parle pas de clore mais de suspendre ces chapitres tant que la situation reste en l'état.

**M. le Maire** : M. Briennon, si vous aviez à le formuler : « ... pour manifester "son opposition ferme"... » plutôt que "réprobation" ? Ou "sa plus vive opposition" ? "Son opposition". Et que serait le troisième point, si vous aviez également à le formuler ? Je me demande si les négociations ne sont pas, de fait, un peu bloquées. Mais nous pouvons le formuler ainsi.

Nous sommes d'accord sur la suppression de « sans relâche » et, après les considérants, « ... demande à l'État français de condamner fermement..., de mobiliser la communauté internationale pour manifester son opposition à..., de demander à l'Europe... » ?

**M. Roche** : Je ne me souviens plus quand exactement mais il me semble que c'était dans un rassemblement au mois de juillet, qu'il a dit souhaiter la suspension des négociations avec l'Europe puisque de toute manière elle n'accepterait jamais la Turquie et que pour une question d'honneur, il souhaitait la suspension. La question, ensuite, est ce que nous faisons de tous ces démocrates qui, eux, veulent intégrer l'Europe. Je n'ai pas la réponse mais la question est celle-ci : d'une part nous allons dans le même sens qu'Erdogan et d'autre part nous lâchons des vrais démocrates, toute cette société civile qui est menacée. Par conséquent, je ne sais pas.

**M. le Maire** : Je crois qu'il faut calmer le jeu. C'est lié à la situation actuelle et du fait de la position d'Erdogan, il faut le remettre dans ce contexte. Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : J'entends les arguments de Monsieur Roche. Néanmoins, de toute façon aujourd'hui les démocrates dont nous parlons et que nous essayons de défendre n'ont pas voix au chapitre. Que cela fasse plaisir à Monsieur Erdogan que les négociations avec l'Europe soient suspendues est une chose, peut-être, mais de notre point de vue il est important d'envoyer un signal fort en lui disant que c'est « non » tant qu'il est là et qu'il fonctionne de cette façon. C'est plutôt dans cet esprit que je voyais les choses. C'est pour cela que j'ai parlé de suspension et pas du tout de clôture.

**M. le Maire** : Je vous propose de voter ce vœu avec ces modifications, le rajout proposé par Monsieur Briennon et la suppression proposée par Monsieur Panetta.

*Le vœu est adopté à la majorité à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).*

## QUESTIONS DIVERSES

**M. le Maire** : Je vous remercie. Il y a deux questions du Mouvement Démocrate, que j'ai reçues de manière dématérialisée. La première question porte sur des travaux et l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. La posez-vous, Monsieur Briennon ? Je vous rappelle comme toujours que dans le cadre des questions orales au Conseil il y a la question et la réponse et que nous ne sommes pas sur une démarche de débat.

**M. Briennon** : Dans un certain nombre de rues du quartier Choisy-Sud, des travaux d'enfouissement des lignes électriques se sont déroulés à partir de ce printemps. Malheureusement, à ce jour, c'est-à-dire courant novembre, dans un certain nombre de rues les travaux ne sont pas encore finis, avec des matérialisations qui peuvent se manifester par des tranchées qui restent encore grandes ouvertes, protégées par des barrières qui posent des problèmes à la fois de circulation pour les piétons, pour les mamans avec des poussettes, et de stationnement. La question première est : pourquoi en est-on arrivé là ? Pourquoi les entreprises s'avèrent-elles défailtantes à ce point et qu'est-ce que la Municipalité envisage de faire à très court terme pour solutionner ce problème, au même titre

que celui des câbles qui restent apparents, branchés dans tous les sens, pendant des poteaux, etc. ?

**M. le Maire** : C'est une bonne question à laquelle Patrice Diguët va tenter de répondre.

**M. Diguët** : Je ne vais pas tenter, je vais essayer d'apporter effectivement la réponse. Nous souscrivons complètement à la problématique que vous exposez, Monsieur Briennon. Les travaux sont pilotés à la fois par le SIPEREC et la Ville, vous le savez. Le SIPEREC a mandaté Enedis, qui est le nouveau nom d'ERDF, pour réaliser la coordination de l'intégralité de ces travaux. Par conséquent, les concessionnaires font à chaque fois ce qu'ils ont à faire, mais Enedis tarde à valider la conformité de ces travaux et tant qu'il ne l'a pas fait, nous ne pouvons pas reboucher de façon définitive les tranchées. C'est un problème d'organisation propre à Enedis qui me permet de constater que du temps d'EDF, cela se passait différemment. La mise en application des nouveaux marchés de l'énergie et notamment de l'électricité aboutit à cette situation qui fait que la fourniture et la distribution d'électricité sont transmises à des sociétés privées, et voilà à quoi nous arrivons.

Ce que nous vous proposons de faire est que Monsieur le Maire et le président du SIPEREC attirent une nouvelle fois l'attention – comme la Ville et les services l'ont fait, comme le SIPEREC l'a fait sans que cela bouge – en adressant une lettre conjointe à la société Enedis de façon à ce que cette situation ne perdure pas plus longtemps.

**M. le Maire** : Le délai est donc lié à la question du repérage de la mise en conformité sur l'ensemble des chantiers.

**M. Diguët** : C'est la validation des travaux réalisés par les sociétés qui interviennent.

**M. Briennon** : J'apprécie les efforts que vous allez faire auprès du SIPEREC et de son président. J'en suis néanmoins à me demander s'il ne faut pas reboucher les tranchées, quitte à ce qu'elles soient rouvertes aux frais d'Enedis ensuite. Nous ne pouvons pas, en effet, laisser traîner quelque chose qui est à la fois dangereux et laid. Cela concerne plusieurs rues – la rue de la Paix, la rue Léon Blum, la rue Lamarck – du quartier Choisy-Sud et il serait important d'avoir une vraie action coercitive sur ce sujet.

**M. le Maire** : Pour la deuxième question relative aux panneaux d'affichage, M. Briennon.

**M. Briennon** : Je n'ai pas de date exacte, mais depuis, je pense, la fin du printemps ou le courant de cet été, un certain nombre de nouveaux panneaux publicitaires sont apparus dans les rues de la ville, dont un qui est situé de façon extrêmement inopportune devant le théâtre cinéma Paul Éluard et, si j'ai bien compris, sur un emplacement qui n'est pas un emplacement municipal. Je voudrais savoir si c'est bien le cas, et s'il ne s'agit pas d'un emplacement municipal, je voudrais savoir qui a validé et décidé de la pose de ces nouveaux panneaux. Au-delà de cela, je voudrais savoir quel est l'intérêt financier pour la Ville de la pose de ces panneaux et dans quel cadre contractuel ils ont été mis en place.

**M. le Maire** : Monsieur Diguët.

**M. Diguët** : Encore une fois, vous êtes très bien informé même si vous ne faites pas partie du quartier.

**M. Briennon** : Il m'arrive de traverser la Seine, quand même !

**M. le Maire** : La présidence de la résidence est très proche de Monsieur Briennon...

**M. Diguet :** Je peux vous dire que nous sommes liés par un contrat avec une société, contrat qu'en tant qu'ancien élu vous avez approuvé en décembre 2014 dans le cadre de l'ancienne mandature. Nous mettons en application ce contrat, tout simplement.

J'ai demandé, quand même, à la société en question et à nos services de faire un point sur l'installation des panneaux. Il faut savoir que nous procédons aujourd'hui à la suppression de tous les panneaux d'une superficie de plus de 12 m<sup>2</sup> pour les remplacer par des panneaux de 7 m<sup>2</sup>. Cela vise à éviter ce foisonnement de publicités un peu partout que tout le monde nous reproche. Nous avons fait le calcul : dans l'ancien système, il y avait 276 m<sup>2</sup> de surface publicitaire. Aujourd'hui, le remplacement des panneaux amène à une nouvelle surface de 189 m<sup>2</sup>, soit une diminution de 31 % de la surface publicitaire et une amélioration de l'esthétique.

Vous me parlez du panneau qui a été installé sur, semble-t-il, un périmètre qui appartient à la résidence du 6, avenue de Villeneuve-Saint-Georges dont vous connaissez la Présidente. Néanmoins, je vérifie que c'est bien la réalité des choses parce que cela fait plus de 30 ans que la situation perdure, que nous entretenons ce périmètre qui, en principe devrait être entretenu par la copropriété, si j'ai bien compris la situation. Je me demande par conséquent s'il n'est pas entré de fait dans le domaine public et je vais demander au service juridique chez nous de le vérifier. Toujours est-il que si nous sommes dans le domaine privé, nous procéderons à l'enlèvement de ce panneau. Je l'ai dit non pas à la Présidente que je n'ai pas eu l'occasion de croiser mais aux membres du bureau du conseil syndical. Nous l'avons découvert comme eux mais nous n'avons pas fait attention.

**M. le Maire :** Je le redis, lorsqu'il y a question orale il n'y a pas de débat ni de prise de parole des uns et des autres mais seulement une réponse qui est donnée à la question posée.

**M. Panetta :** J'ai une question concernant les tablettes. Je voudrais savoir si nous allons avoir un étui ou non pour les protéger. Et j'ai aussi un petit problème technique avec ma tablette. À qui avez-vous dit que nous devons nous adresser dans ce cas ?

**M. le Maire :** Je crois qu'il y a eu un petit souci avec le fournisseur mais que les choses vont se rétablir. Monsieur le directeur général me confirme que oui. Pour votre tablette, voyez avec la direction générale, ils vont vous dire à qui vous adresser.

Je vous remercie et je vous donne rendez-vous le 14 décembre pour le prochain Conseil, avec le débat d'orientation budgétaire.

*La séance est levée à 22h32.*